

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

du Nord de la France

Déclarée d'utilité publique par décret du 12 août 1874.

BULLETIN MENSUEL

N° 470

39^e ANNÉE. — JUILLET 1911

SÉANCE SOLENNELLE

du 15 Janvier 1911.

POUR LA DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES.

Présidence de M. BIGO-DANEL, Président.

La séance est ouverte à trois heures précises.

Les places réservées sur la scène sont occupées par :

M. le Général SOUCHIER, adjoint au gouverneur de Lille, représentant M. le Général Commandant le 4^{er} Corps d'armée.

M. DELESALLE, Maire de Lille.

M. VANDAME, Député.

M. DUBOIS, Député de la Seine, Conférencier.

M. OLRV, délégué général du Conseil d'administration de l'Association des Propriétaires d'appareils à vapeur.

M. ARQUEMBOURG, Ingénieur délégué de l'Association des Industriels du Nord contre les Accidents.

Et MM. les Membres du Conseil d'administration.

En ouvrant la séance, M. BIGO-DANEL prononce l'allocution suivante :

MESDAMES, MESSIEURS,

Le temps, qui s'écoule avec une lenteur désespérante pour les collégiens, pour les fiancés et, en général, pour la jeunesse avide de liberté et d'indépendance, impatiente de voir se réaliser ses rêves faits de douces illusions, le temps fuit, par contre, avec une rapidité vertigineuse quand on est sur le second versant de la vie.

Il me semble que quelques semaines à peine se soient écoulées depuis notre dernière Séance Solennelle, et, cependant, que d'évènements pendant cette sombre année de 1910 — les inondations avec leur cortège de misères, la crise de l'agriculture occasionnée par la plus triste moisson et la plus désastreuse vendange que l'on ait eues depuis nombre d'années, crise qui en accumulant les ruines, et en faisant sortir de France d'énormes capitaux pour combler le déficit de la récolte par des achats à l'étranger, aura pour résultat inattendu de faire entrer plus de 150.000.000 dans les caisses du Trésor, par les droits de douanes.

Cette année, au cours de laquelle nous avons vu les denrées de première nécessité augmenter dans des proportions inquiétantes, s'est terminée par la grève des cheminots qui a jeté dans le commerce, l'industrie et l'agriculture une perturbation dont les conséquences sont incalculables et dont la classe ouvrière sera la première victime.

Aussi, dans notre centre de grande activité industrielle, avons-nous vu avec une très vive satisfaction l'intention du Gouvernement de déposer un projet de loi dans le but de mettre un frein aux agissements criminels de certains syndicats, et de faire respecter la liberté du travail.

Comme les évènements se précipitent sur la voie du laisser faire ! Il

y a quelques années à peine que M. Waldeck-Rousseau, alors Président du Conseil des Ministres, affirmait du haut de la tribune de la Chambre des Députés que le droit d'un ouvrier qui voulait travailler était aussi sacré que celui des quatre-vingt-dix-neuf autres qui voulaient faire grève.

Où est-elle aujourd'hui la liberté du travail ? Elle est remplacée par la terrorisation, par la chasse au Renard et par le sabotage qui menacent de ruiner l'industrie française, au profit de nos voisins qui bénéficient largement dans des proportions dont nous ne nous rendons pas suffisamment compte, des périodes troublées de notre pays.

Il est bon, comme le disait dernièrement M. de Selves, Préfet de la Seine, à l'inauguration de bâtiments municipaux, à St-Denis, « que nous soyons peut-être moins dédaigneux que nous ne l'avons » été de ces propagandistes de l'erreur, de la confusion et du trouble » qui, dans l'ombre, et vous savez par quels moyens, travaillent » à ce qu'ils appellent le bien de la société future. Faisons de temps » en temps sur eux quelques projections de lumière. Ne craignons » pas d'éventrer les mines qu'ils creusent sous les pas de la Société » actuelle, et de les arrêter dans leur œuvre néfaste. Le cours social, » comme le corps humain a, en effet, besoin d'hygiène. — Soyons » donc attentifs et vigilants. — Ce sera une hygiène utile que d'agir » ainsi à l'égard de ces éléments destructeurs. Autrement, il serait » à craindre, pour y avoir manqué, que la maladie n'apparaisse » avec les nécessités toujours fâcheuses de remèdes énergiques ».

Et, comme M. Dupuy, Ministre du Commerce et de l'Industrie avait raison de dire ces jours-ci à la Chambre des Députés, lors de la discussion du budget :

« Le Gouvernement a le devoir d'assurer le calme dans les esprits, » la confiance dans le lendemain, la sécurité dans l'avenir qu'il » considère comme les éléments nécessaires pour donner aux efforts » de l'industrie et du commerce leur maximum de rendement ».

Entrons maintenant, si vous le voulez bien, dans l'histoire de notre Société pendant le cours de cette année.

C'est avec un véritable chagrin que nous avons vu partir pour consolider sa santé ébranlée par excès de travail notre sympathique Vice-Président, M. Jules HOCHSTETTER, dont la collaboration nous fût si précieuse. En toutes circonstances, comme Président du Comité de Chimie, comme Secrétaire-Général et comme Vice-Président, il fût un des membres les plus actifs de notre Conseil. Ce n'est jamais en vain que nous fîmes appel à l'étendue de ses connaissances et à son dévouement.

Dernièrement encore, nous avons mis sa complaisance à contribution.

Empêché de me rendre le 26 octobre à l'inauguration des nouveaux locaux de la Société Industrielle de Mulhouse, je demandais à M. HOCHSTETTER qui s'est fixé à Nancy, à proximité de ses enfants, de vouloir bien me remplacer. Il le fit avec son amabilité habituelle, et, dans un charmant rapport dont nous avons donné lecture en Assemblée générale, et que vous trouverez dans le Bulletin, il nous fit le compte rendu des fêtes auxquelles il avait assisté, et un historique fort intéressant de la Société Industrielle de Mulhouse qui date de 1826.

Il nous montra son développement, nous parla des services signalés qu'elle rend à l'industrie locale, il nous fit l'énumération de ses magnifiques collections. Il nous fit ressortir que cette belle Société qui compte 750 membres, alors que nous n'en avons encore que 500, a reçu plus de 4.250.000 francs de dons ; il nous fit remarquer avec quelle ardeur, à Mulhouse, travaille la jeunesse qui se montre fière des traditions qui lui ont léguées ses prédécesseurs. Tout fils d'industriel et de commerçant tient à honneur, là bas, de faire partie de la Société Industrielle.

Pour remplacer M. HOCHSTETTER, la Société a nommé M. Julien THIRIEZ-DESCAMPS, l'un des chefs de la grande maison J. Thiriez père et fils toujours à l'avant-garde du progrès, et qui étudie avec tant de sollicitude les questions relatives au bien-être de la classe ouvrière. C'est une précieuse recrue pour le Conseil d'Administration.

A l'instar de notre Sœur aînée la Société Industrielle de Mulhouse,

tous nos efforts tendent à rendre service au commerce et à l'industrie par les travaux de nos membres, par leurs communications de plus en plus nombreuses au sein des Comités ainsi qu'aux Assemblées générales mensuelles, et par le concours annuel dont les récompenses sont disputées avec une noble émulation.

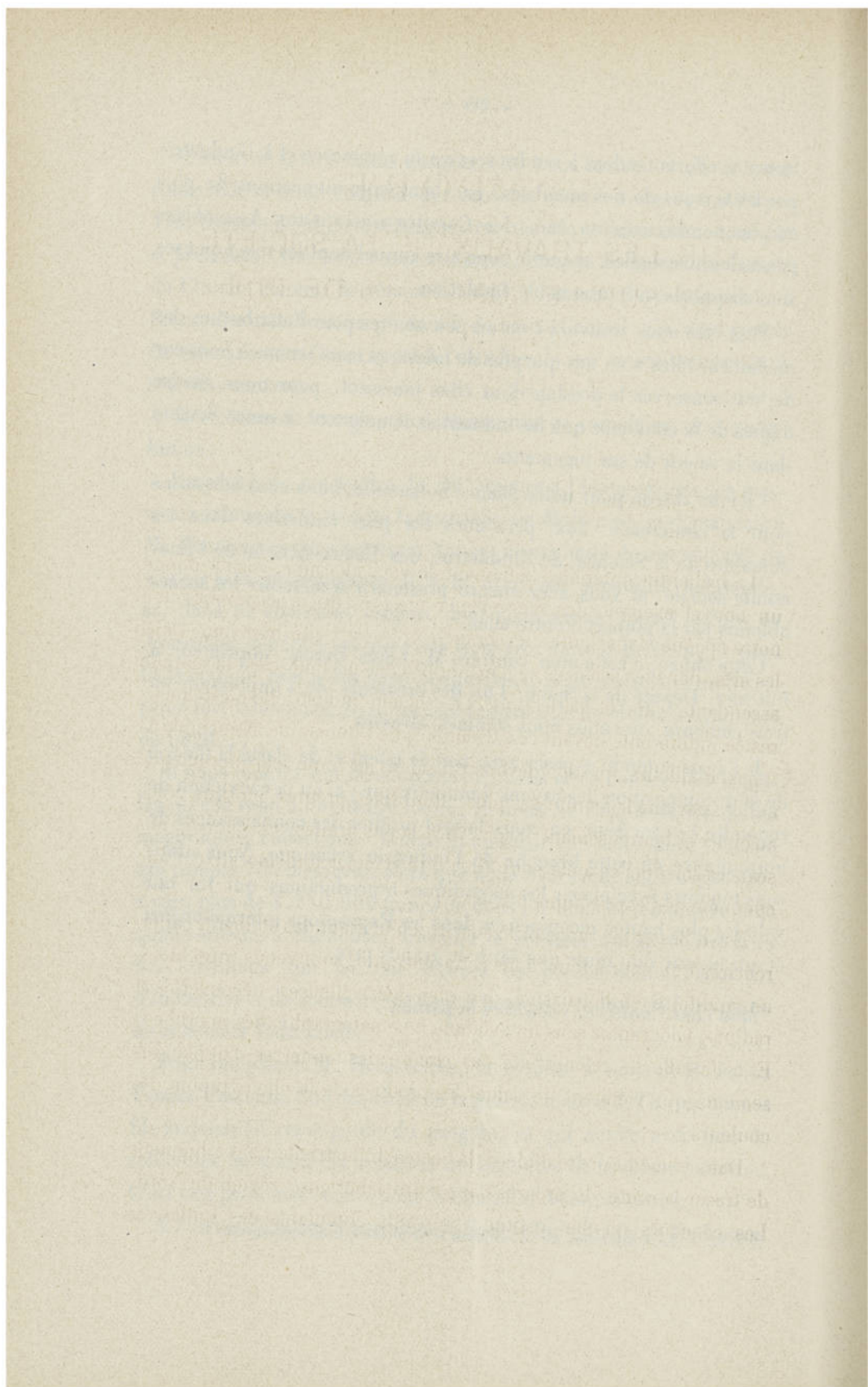
Peut-être nous trouvera-t-on un peu sévères pour l'attribution des médailles. Elles n'en ont que plus de mérite et nous tenons à honneur de leur conserver le prestige dont elles jouissent, pour nous rendre dignes de la confiance que les industriels témoignent à notre Société dans la valeur de ses jugements

Chaque année, pour notre Séance Solennelle, nous nous adressons pour la conférence aux personnes les plus autorisées dans les domaines de la Science, de l'Industrie, des Beaux-Arts ou de l'Économie sociale, et vous avez encore présents à la mémoire les succès obtenus par la plupart d'entre elles.

Cette année, c'est à mon confrère M. Louis Dubois, imprimeur à Puteaux, Député de la Seine, l'un des créateurs de l'impression en trois couleurs, que nous nous sommes adressés.

Je l'avais entendu exposer avec tant de talent et de clarté la théorie de la décomposition des rayons lumineux que j'ai eu la conviction de répondre à votre désir en vous faisant profiter des connaissances de notre maître en cette branche de l'industrie artistique. Nous admirons toujours avec plaisir les magnifiques reproductions qui lui ont valu les plus hautes récompenses dans les Expositions internationales et qui lui ont valu toute une série de grands prix.

Mon cher Confrère, vous avez la parole.



RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ET SUR LE CONCOURS DE 1910

par

M. H. PETIT, Secrétaire-général.

MESDAMES, MESSIEURS,

La brillante conférence qui vient de vous charmer, vous a donné un nouvel exemple des merveilleux progrès qui s'accomplissent à notre époque dans toutes les branches de l'activité humaine. Dans les arts, dans les sciences, dans l'industrie, partout c'est la marche ascendante vers la perfection. La Société industrielle n'est jamais restée indifférente devant ces triomphes de l'humanité. Ne semble-t-il pas, d'ailleurs, que son dévoué Président ait voulu marquer chaque année, par une solennité, les plus admirables progrès, puisque grâce au choix si heureusement inspiré des sujets traités, chacune de nos séances solennelles a été pour ainsi dire la fête commémorative d'une conquête de l'esprit humain ?

Est-il besoin de rappeler le succès retentissant des éminents conférenciers qui, tour à tour, dans cette enceinte, sont venus présenter à un auditoire enthousiasmé, les plus merveilleuses découvertes : radium, télégraphie sans fil, aviation, cinématographie des microbes ? Et cette salle ne retentit-elle pas encore des tonnerres d'applaudissements qui viennent de saluer les prodiges de la photographie des couleurs ?

Dans le même ordre d'idées, la Société Industrielle tient à honneur de tracer la route du progrès dans notre laborieuse région du Nord. Les concours qu'elle institue, puissants stimulants des initiatives

intelligentes, n'ont pas d'autre but. Les travaux de ses comités, d'un champ d'action si vaste, qui embrassent tout à la fois les questions les plus diverses d'ordre technique, industriel, commercial ou social, répondent également à cette noble ambition. J'essayerai de le montrer dans le compte rendu succinct des travaux de cette année, que je vais esquisser à grands traits. Vous dirai-je ma crainte de paraître un peu terne dans l'exposé de sujets parfois arides ? Un rapport scientifique ou technique ne peut pas toujours s'émailler de vives couleurs ; que n'est-il possible d'emprunter pour l'embellir ces merveilleux coloris qui, comme vous venez de le voir, illuminent les tons par trop neutres de la photographie ordinaire ou de l'imprimerie, et donnent aux épreuves la magnifique illusion de la nature et de la vie ?

Au sein du Conseil d'Administration, nous avons dû, avec regret, remplacer M. HOCHSTETTER, Vice-Président, qui a quitté notre région. Je ne dirai rien pour le moment des services rendus à notre Société par M. HOCHSTETTER pendant les 30 années qu'il a passées au milieu de nous, ni de l'activité et du dévouement dont il fit preuve comme membre, Secrétaire-Général et enfin Vice-Président. J'aurai le plaisir, dans quelques instants, de m'étendre plus longuement sur son compte.

Il a eu pour successeur à la Vice-Présidence, M. Julien THIRIEZ, filateur, dont la haute situation industrielle nous assure une collaboration des plus fécondes.

Cette année encore, des deuils cruels sont venus nous atteindre en la personne de MM. BERTHOMIER et Paul LE BLAN.

M. BERTHOMIER, représentant à Lille de la Société Alsacienne de Constructions mécaniques pour les machines textiles, a laissé à tous les membres qui l'ont connu le souvenir d'un collègue serviable et empressé.

M. Paul LE BLAN, Chevalier de la Légion d'Honneur, ancien fila-

teur, ancien Président du Comité linier, censeur de la Banque de France, Administrateur du Crédit du Nord, était une des personnalités les plus éminentes du monde industriel lillois. D'une très grande valeur, sympathique à tous par sa bienveillance et sa courtoisie, il occupait à Lille une situation très en vue ; il était très écouté en matière commerciale et financière, et ses avis faisaient autorité. Notre Société fit maintes fois appel à sa compétence et à sa grande expérience. Sa mort soudaine a causé des regrets unanimes.

Nous avons eu également à déplorer la perte d'un ancien membre de la Société, M. du BOUSQUET, Ingénieur en chef du Matériel et de la Traction au Chemin de fer du Nord. Pendant de longues années, M. du BOUSQUET fut Ingénieur de la Traction à Lille, et tint une grande place dans notre Société par ses fonctions et par ses travaux. Nous avons gardé de lui un souvenir reconnaissant. Il a été remplacé dans ses importantes fonctions à la Compagnie du Nord par M. ASSELIN, qui fut, lui aussi, Ingénieur de la Traction à Lille, et que nous avons encore l'honneur de compter parmi nos membres.

TRAVAUX DES SOCIÉTAIRES

COMITÉ DU GÉNIE CIVIL

ET DES ARTS MÉCANIQUES

Le nouveau Président de ce Comité, M. CHARRIER, a débuté dans ses fonctions en donnant l'exemple du travail par ses communications personnelles. Je m'empresse d'ajouter que ses collègues ont heureusement imité son exemple.

Il a fait connaître un intéressant appareil permettant d'apprécier la valeur des calorifuges. L'industriel est souvent embarrassé devant la multitude croissante des systèmes et des produits préconisés pour l'isolement des canalisations de vapeur ; c'est donc lui rendre

un réel service que de le guider dans son choix. La recherche de l'économie dans la production de la vapeur présente à notre époque un intérêt capital, si l'on considère l'énorme puissance motrice nécessaire à nos usines modernes, et il n'est pas de petits progrès en cette matière.

C'est d'ailleurs ce qu'a pensé également M. Léon DESCAMPS, qui, dans une communication très documentée, a montré les conditions d'une bonne combustion dans les foyers de nos générateurs ; il a, en particulier, fait ressortir l'influence de la quantité de charbon brûlée par mètre carré de surface de grille, et a prouvé que l'allure de combustion optima était supérieure à celle généralement préconisée ; il estime que la combustion doit être au moins de 70 à 75 kgs par mètre carré de surface de grille. Est-il besoin d'ajouter que cette proportion ne doit pas être obtenue seulement par un travail consciencieux du chauffeur, mais aussi par une étude judicieuse des divers éléments du générateur ? C'est, en effet, dans une chaudière bien conçue, dont il sentira toute la valeur, qui "gazera bien", pour parler son langage pittoresque, que le chauffeur saura transformer le foyer en une ardente fournaise aux feux éblouissants.

Mais, s'il est intéressant d'être éclairé sur les conditions d'une bonne combustion, il est au moins aussi important de pouvoir en effectuer le contrôle ; ce problème délicat est l'objet des préoccupations constantes des chercheurs, et, c'est l'une des solutions proposées que nous a présentée M. CORMORANT ; il s'agit de l'ingénieur appareil de M. Izart, qui enregistre la dépression au foyer des chaudières et donne ainsi de curieux diagrammes, très instructifs, permettant de suivre toutes les circonstances de la chauffe ; on peut en déduire également le travail et la compétence du personnel, contrôle du plus haut intérêt, si l'on considère les différences surprenantes qui peuvent exister entre deux chauffeurs apportant cependant dans leur service la même conscience professionnelle. Les concours de chauffeurs, dont tout à l'heure vous entendrez proclamer les lauréats, sont d'un enseignement précieux à cet égard.

M. CORMORANT nous a également signalé un intéressant appareil séparant efficacement l'huile dont la vapeur se charge dans les cylindres d'une machine. C'est encore une heureuse contribution au problème de l'économie, car l'eau ainsi épurée pourra retourner au générateur sans que l'on ait à craindre ces explosions redoutables, dont trop souvent encore nous apprenons les terribles effets.

Cette question de la sécurité industrielle, complexe et délicate, se pose pour les lampes de mine à acétylène sur lesquelles M. DIDIER nous a donné une très belle étude. L'éclat merveilleux de ce gaz, si facile à produire, dissiperait comme par enchantement les ténèbres profondes des sombres galeries de mines ; mais y a-t-il sécurité à l'employer dans le grisou, cet ennemi mortel du mineur ? Les inventeurs se sont ingénies à résoudre ce problème difficile, et il semble qu'ils y soient parvenus. Une bonne clarté n'est-elle pas d'ailleurs un précieux élément de sécurité dans ces galeries étroites, où il est nécessaire de pouvoir surveiller attentivement l'état des parois et du toit, pour éviter les éboulements funestes ?

M. Alexandre SÉE nous arrache aux profondeurs de la terre pour nous initier à la conquête du royaume des airs. Il est devenu l'un des spécialistes les plus éminents dans la science de l'aviation, dont il a étudié à fond la technique difficile.

Sa haute compétence l'a fait choisir cette année pour professer un cours libre d'aviation à la Faculté des Sciences de Lille ; il a toujours eu la délicate attention de réserver à la Société Industrielle la primeur des plus intéressantes questions. Je n'insiste pas davantage pour l'instant, car, tout à l'heure, la lecture du palmarès m'amènera à reparler de M. SÉE.

Je signalerai également les remarquables expériences de M. MORITZ sur l'électrolyse en solution alcaline. Il a résumé les résultats de ses intéressants travaux dans des tableaux d'une grande clarté, qui donneront aux spécialistes les plus précieux renseignements, et contri-

bueront à améliorer les conditions de production de l'oxygène et de l'hydrogène. Je n'ai pas besoin d'insister sur l'extension considérable qu'a prise en ces dernières années l'application de ces deux gaz à la soudure autogène.

Enfin, M. MEYER, qui n'est pas encore membre de notre Société, mais qui le deviendra, espérons-le, nous a présenté un appareil destiné à mesurer facilement le débit des gaz. Jusqu'ici cette mesure est restée dans le domaine du laboratoire de physique, et cependant elle serait souvent des plus utiles dans l'industrie. Le rotamètre — c'est le nom de l'ingénieux instrument — se compose simplement d'un tube vertical parcouru par le courant du gaz dont on veut mesurer le débit. Une graduation empirique et des tables de correction lui donnent toute la précision désirable dans la pratique industrielle.

COMITÉ DE FILATURE ET TISSAGE

En prenant possession du fauteuil de la Présidence, M. Antoine SCRIVE-LOYER a pensé qu'il devait payer de sa personne ; il s'est mis vigoureusement à la tâche et a su communiquer à ses collègues son ardeur et son activité.

Le but de notre Société, sa raison d'être, son idéal, c'est la recherche constante du progrès industriel et social ; fidèle à cette tradition, M. SCRIVE-LOYER a fait mettre à l'étude, dans son Comité, une question d'une importance capitale, celle de l'humidification et de la ventilation dans l'industrie textile, question extrêmement complexe, qui met en jeu des intérêts parfois difficiles à concilier d'une manière satisfaisante, les conditions techniques de fabrication, d'une part, et l'hygiène des ateliers, d'autre part. — Les Pouvoirs Publics projettent de réglementer l'état hygrométrique des ateliers textiles ; pour discuter en connaissance de cause les bases de cette réglementation officielle, pour intervenir au besoin en vue de lui donner l'orientation la plus favorable, il était indispensable de

rassembler une documentation complète et précise sur les conditions hygrométriques nécessaires au travail des matières textiles. Un plan d'études, soigneusement élaboré, a été tracé ; pour un travail d'une telle envergure, il fallait faire appel à tous les concours ; tous les groupements intéressés de France et d'étranger ont été consultés, et déjà une moisson abondante se prépare ; les Sociétés Industrielles de Fourmies, Reims, Roubaix, Rouen, Amiens, Mulhouse, se sont montrées très favorables au projet et ont fourni, avec un empressement digne d'éloges, soit leur avis sur la question, soit un résumé de leurs travaux antérieurs.

M. ARQUEMBOURG, d'une compétence éprouvée en cette matière, a établi avec art et méthode le programme des essais et expériences qui permettront de contrôler les renseignements recueillis.

M. NEU, dans un magistral rapport, a exposé le problème général de la chaleur et de l'humidification dans le travail des textiles. Reprenant la question dans toute son ampleur, il rappelle tout d'abord les principes scientifiques qu'il est absolument indispensable de connaître, la thermométrie, la calorimétrie, la théorie mécanique de la chaleur ; puis, dans quelques chapitres remarquables de clarté et de précision, il développe la théorie du chauffage des usines, celle de l'humidification, et en déduit les formules qui permettent de déterminer la puissance des appareils ou installations nécessaires. — Enfin, dans une dernière partie extrêmement intéressante, il passe en revue les différents textiles dans leurs transformations successives à la filature et au tissage. Très approfondi, basé sur les données de la science et les enseignements de la pratique industrielle, ce remarquable travail fait le plus grand honneur à M. NEU ; il forme, pour ainsi dire, la base du monument que veut édifier notre Comité de Filature et Tissage.

L'enquête scientifique ouverte par ce Comité débute donc brillamment, nous en attendons les résultats les plus féconds ; certes, cette

œuvre grandiose demandera les efforts les plus soutenus, mais sous l'habile direction de M. SCRIVE-LOYER, nous avons la pleine certitude d'un succès qui peut avoir un retentissement considérable.

Les examens d'Etudes textiles ont été cette année l'objet des préoccupations constantes du Comité de Filature et Tissage; les résultats obtenus ont été extrêmement encourageants. — Qu'il nous soit permis de rappeler que c'est à M. Louis NICOLLE, ancien Président de ce Comité, Vice-Président de notre Société, que revient l'honneur de l'organisation de ces examens; cette initiative féconde porte les plus heureux fruits.

COMITÉ DES ARTS CHIMIQUES ET AGRONOMIQUES

De nombreuses et importantes communications ont été faites au sein de ce Comité qui a fait preuve d'une activité digne des plus grands éloges.

Son distingué Président, M. LEMAIRE, a lui-même entretenu ses collègues de nouvelles découvertes du plus haut intérêt. Tout récemment, il traitait l'attrayante question de la coloration de la gélatine bichromatée des plaques photographiques, il exposait les méthodes, les colorants à employer, et faisait défiler sous nos regards surpris et charmés, de magnifiques clichés où les teintes les plus vives et les plus variées avaient été mises au service de l'art le plus délicat.

M. LEMAIRE s'est également occupé — et ceci vous intéresse hautement, Mesdames, — de la teinture des tissus; il a exposé les nouveaux procédés mis en œuvre pour la teinture au noir d'aniline.

Ces procédés, de même que les nouveaux colorants que M. LEMOULT

étudie avec la conviction du savant et la patience du chimiste, enrichiront certainement, Mesdames, la gamme des mille couleurs dont nous admirons l'éclat chatoyant sur vos exquises toilettes. Que vous importe, sans doute, les échafaudages moléculaires si compliqués, que le chimiste se platt à considérer dans les liquides de ses fioles et de ses cornues ? Et pourtant, n'est-ce pas justement en raison de cette infinie variété des moyens que la nature a su employer dans l'assemblage des atomes de quatre corps seulement : carbone, oxygène, hydrogène et azote, que la science a pu, à son tour, découvrir, pour le grand charme de nos yeux, les colorants aux merveilleuses nuances ?

La Société Industrielle a d'ailleurs témoigné l'année dernière sa reconnaissance à M. LEMOULT en lui décernant une médaille d'or que je suis heureux de rappeler aujourd'hui.

Par quelle sorcellerie M. PASCAL a-t-il trouvé le moyen de jeter un peu de lumière sur cette structure si compliquée, et pourtant si harmonieuse, des échafaudages moléculaires des matières colorantes, dévoilant ainsi des mystères que la chimie avait désespéré d'éclaircir ? Laisant de côté les procédés classiques, c'est simplement à l'aide d'un aimant, par la mesure des propriétés magnétiques de ces matières, qu'il nous fixe sur les relations des atomes entre eux, et lève toutes les indécisions qui subsistaient encore sur un certain nombre de groupements.

Toutefois, M. PASCAL n'a pas hésité à nous mettre en garde contre la séduction de ces savantes théories, et il nous a laissé entendre que la représentation des corps par les formules développées habituelles, avec noyaux et chaînes, pourrait bien n'être qu'une esquisse incomplète ; précieux avertissement qui nous fait deviner de nouveaux horizons derrière celui qui commençait à s'éclaircir.

Les recherches de M. PASCAL ont, d'ailleurs, des conséquences du plus grand intérêt pratique ; il nous a, en effet, exposé le parti

avantageux que l'on pouvait tirer des méthodes magnétiques pour la séparation des minerais et leur traitement industriel.

M. PAILLOT a fouillé également cet attrayant domaine de la chimie analytique qui passionne tant de chercheurs ; il nous a présenté un appareil très ingénieux permettant les analyses les plus délicates à l'aide de mesures électriques. Cet électromètre capillaire permet de déceler des quantités infinitésimales, par exemple, des traces de cuivre dans une solution ; M. PAILLOT a d'ailleurs recours, pour le construire, au matériel le plus courant du laboratoire, au cabinet de toilette, devrais-je dire, puisqu'un simple flacon à odeur, coupé en deux, lui fournit la cuve rectangulaire à faces parallèles formant la partie principale de l'appareil.

M. le Docteur LESCOEUR qui, l'année dernière, en nous signalant les fraudes alimentaires si préjudiciables à notre santé, réclamait une réglementation plus rigoureuse, a dû, cette année, dans un ordre d'idées inverse, protester contre une prétention intolérable du Service des fraudes. A-t-on le droit de fabriquer une moutarde de table, agréable au goût, en mélangeant à la farine proprement dite des aromates et des condiments appropriés ? Le Service des fraudes ne l'admet pas, et voudrait nous obliger à n'absorber que le produit insipide obtenu avec de la pure farine de moutarde. Ce sinapisme, à usage interne, que ces Messieurs semblent préconiser n'est pas pour vous satisfaire, sans doute, et M. LESCOEUR leur demande bien justement de faire trêve avec l'épicier, quitte à inquiéter l'herboriste.

M. LESCOEUR a communiqué encore une intéressante étude sur les eaux potables de la ville de Valenciennes : eaux de l'Escaut, eaux de puits et eaux de source. Il a montré les valeurs très différentes de ces eaux dont quelques-unes sont très mauvaises ; cette étude sera d'un précieux enseignement pour la Ville de Valenciennes qui pourra surveiller les points dangereux et interdire les fontaines contaminées, pour le plus grand bien de la santé publique.

« Sans doute, pourrait-on essayer d'épurer les eaux polluées, mais n'est-ce pas un problème bien difficile et complexe ? M. ROLANTS nous l'a montré à propos d'une industrie, à la vérité peu considérable, mais cependant bien importante dans le Nord, la laiterie. Les eaux usées y sont peu abondantes, mais assez chargées, et les graisses qu'elles contiennent sont un obstacle sérieux à leur épuration. M. ROLANTS est arrivé néanmoins à les traiter avec succès ; il les rend inoffensives, et peut ainsi les envoyer, sans remords, se mélanger aux flots limpides d'un cours d'eau encore vierge de toute souillure.

M. MOHLER nous a parlé d'une autre épuration, non moins importante, celle des eaux destinées à l'alimentation des générateurs de vapeur ; ces derniers, bien qu'ayant un estomac en tôle d'acier, sont fort difficiles et les eaux trop chargées de sels dissous ne leur conviennent guère. De nombreux produits, digestifs, si j'ose dire, ont été proposés. La permutite promet des résultats remarquables ; souhaitons, avec M. MOHLER, que les espérances conçues se réalisent pleinement : tout progrès en cette matière accroît la sécurité dans les salles de chauffe.

M. BOULEZ ne nous a pas ménagé non plus ses intéressantes communications. La savonnerie est une mine inépuisable pour ses recherches, et il nous a fait connaître dans quel sens cette industrie, si prospère dans notre région, pourrait se perfectionner, sans doute, Mesdames, pour rendre plus doux encore et plus suaves ses parfums déjà si délicats. De nouvelles méthodes sont à l'étude, qui ne tarderont peut-être pas à entrer dans la pratique industrielle.

Il nous a, en outre, indiqué un procédé nouveau pour la fabrication de la céruse. Je ne veux pas entrer dans le détail des réactions complexes qui le caractérisent. Qu'il me suffise de vous dire que ce procédé, rapide et peu coûteux, donne une céruse beaucoup plus basique et couvrant très bien. Il s'agit donc là d'un véritable progrès industriel dans le traitement de ce produit dont malheureusement la nocivité a fait restreindre un peu l'emploi.

COMITÉ DU COMMERCE, DE LA BANQUE ET DE L'UTILITÉ PUBLIQUE.

Ce Comité s'est également distingué cette année par des travaux de grande valeur.

Nous devons à son dévoué Président, M. BOCQUET, de remarquables comptes rendus des Congrès auxquels il a assisté et pris une part active qui fait honneur à la Société.

Ce fut d'abord le Congrès d'Hygiène et de Sécurité de Reims, qui permit de réunir une documentation très complète sur la prévention des accidents du travail, et de dégager les progrès considérables réalisés par les efforts individuels et par ceux des associations préventives des accidents. Ces progrès sont particulièrement sensibles dans une industrie qui intéresse au plus haut degré notre région : l'industrie textile. En l'espace de 20 ans le taux des accidents y est tombé de 9 % à 3,5 seulement. Quelle preuve éclatante, contre tant de détracteurs, de l'intérêt et de la sollicitude que nos industriels ne cessent de témoigner à leur personnel !

M. BOCQUET s'est rendu plus récemment à Bruxelles où se tenait le Congrès des Maladies professionnelles, et il a rapporté à notre Comité le fruit des discussions fécondes auxquelles il a pris part. Cette délicate question des maladies professionnelles, de leur définition, de leur réparation, est une des plus graves qui se soient jamais posées ; elle nous intéresse tous, et, au moment où la législation intervient pour fixer les droits et devoirs de chacun à ce sujet, il est utile, il est nécessaire qu'elle soit éclairée par les intéressés. Félicitons notre Comité de diriger ses efforts vers ce but si élevé avec tant de zèle et de compétence.

M. CAU est un de nos collègues les plus assidus à qui nous devons les études les plus originales et les plus intéressantes. Soucieux lui aussi de montrer la bonne voie au législateur, de le guider vers le progrès, il a étudié et approfondi les causes de la regrettable infériorité de notre commerce extérieur ; il a montré en particulier que les capitaux français, hésitants, déliants même, n'encouragent pas, comme ils le devraient, l'exportation à travers le monde de nos produits pourtant si réputés. Si nous étions armés, comme nos voisins, de ces puissants leviers qui s'appellent banques d'exportation, la lutte avec l'étranger serait plus égale, et la supériorité de nos produits pourrait se manifester largement sur tous les marchés. Puisse M. CAU être entendu, et les moyens qu'il préconise être mis en œuvre à bref délai pour la plus grande gloire du nom français.

M. CAU nous a mis également en évidence un point intéressant de législation concernant la situation des porteurs d'obligations en présence des actionnaires, et a montré dans quel sens il serait désirable de voir évoluer la loi, si l'on veut créer les garanties qu'un obligataire peut légitimement réclamer pour la sécurité de sa créance. Est-il besoin de souligner toute l'utilité de cette importante discussion financière ?

M. GOUTIERRE a exposé une question nouvelle : l'assurance-chômage. C'est une originale et ingénieuse disposition qui permet à l'industriel de s'assurer contre le risque de chômage de ses capitaux en cas d'incendie. Nous souhaitons un bel avenir à ce nouveau-né, qui contribuera sans doute, comme ses aînés, à l'essor et à la prospérité de notre industrie nationale.

CONFÉRENCE

Nous avons eu la bonne fortune d'entendre cette année M. le Capitaine Nicolardot dans une remarquable Conférence sur les terres

rare et l'éclairage à l'incandescence. Le Capitaine Nicolardot n'est pas un inconnu parmi nous : Docteur ès-sciences, plusieurs fois lauréat de nos concours, il poursuit de savantes études dans le domaine de la chimie industrielle. La question si attrayante des terres rares a été pour lui l'objet d'une prédilection particulière, et dans la brillante Conférence qu'il a bien voulu nous donner il nous a initié aux secrets de ce groupe chimique si curieux mais si mystérieux. Car, si par des trouvailles de génie le Docteur Auer a pu trouver dans l'étude des terres rares la fortune et la gloire, combien de savants, de la plus grande valeur cependant, se sont épuisés en recherches stériles. Après un aperçu historique de la question, très précis et très agréablement présenté, le savant conférencier nous a décrit les divers procédés d'extraction et de traitement des terres rares, nous a donné des détails très complets et très intéressants sur la fabrication des manchons pour l'éclairage à l'incandescence, dont la consommation mondiale atteint actuellement le chiffre énorme de 250 millions.

De superbes projections ont illustré ce captivant exposé ; nous avons admiré la dextérité merveilleuse des ouvrières employées à ce travail ; il semblait, en effet, que seuls les doigts délicats d'une femme pouvaient manier les filaments si fins et si fragiles de coton, de ramie, ou de soie artificielle ; et cependant, cette délicatesse de toucher, d'audacieux inventeurs ont su la donner aux organes de machines d'une ingéniosité admirable. — Par ses vifs applaudissements, l'assistance a témoigné à M. le Capitaine Nicolardot tout le plaisir qu'elle avait éprouvé à l'écouter ; nous sommes heureux de pouvoir encore une fois le féliciter et le remercier.

EXCURSIONS.

Notre Société a pu visiter cette année plusieurs établissements industriels importants grâce à l'obligeance de leurs aimables directeurs.

Ce fut d'abord la curieuse usine de la Compagnie des Gaz comprimés, à La Madeleine, qui met en œuvre les procédés Georges Claude pour la fabrication de l'oxygène pur. Vous savez que ce procédé, fort simple dans son principe, consiste à liquéfier l'air par compression et refroidissement, et à distiller le liquide obtenu : l'azote, gaz plus volatil que l'oxygène, s'évapore le premier, laissant un résidu de plus en plus riche en oxygène. Ce procédé original est complété par une véritable rectification, comparable à celle de l'alcool, pour éliminer la presque totalité de l'azote ; on croit rêver en entendant parler de distillation et rectification qui s'opèrent aux températures fantastiques de 150 à 180° au-dessous de zéro. Le distingué directeur de l'Usine, M. ROYER, a bien voulu mettre entre nos mains le liquide déconcertant obtenu, que l'on peut manipuler aujourd'hui comme un liquide ordinaire, grâce à l'emploi de récipients qui lui conservent sa température invraisemblable. M. ROYER nous fit part des brillantes espérances que laisse entrevoir l'utilisation de sous-produits découverts par Georges Claude, du néon en particulier ; ce gaz raréfié donne dans un tube de verre sous l'influence de l'effluve électrique, une lumière rosée très douce à la vue, quoique d'un très vif éclat. Enfin il nous fit admirer quelques travaux remarquables de découpage et de soudure autogène effectués à l'aide de puissants chalumeaux oxyacétyléniques.

Puis, c'est la brasserie coopérative « *La Lilloise* » qui nous a ouvert ses portes, au Marais de Lomme, pour nous montrer la fabrication d'un liquide qui, pour n'avoir pas les températures véritablement extraordinaires de celui dont nous venons de parler, n'en est pas moins une boisson rafraîchissante et fort agréable. M. TARTARAT, qui a su apporter à la conception et à la construction de sa brasserie tous les soins d'un praticien exercé par une longue carrière, nous a initiés aux mystères de sa fabrication en nous indiquant les détails qui échappent aux profanes : nous avons admiré les énormes silos qui s'emplissent au moment de la récolte ; les vastes germoirs, aux senteurs pénétrantes, où s'élabore le malt ; les magnifiques salles de brassage conçues d'après les idées modernes de façon à refuser impi-

toyablement le moindre asile aux microbes et aux germes si dangereux en brasserie.

La visite s'est terminée par les caves qui, grâce à une puissante installation frigorifique, permettent d'obtenir les bières à fermentation basse si appréciées dans l'Est. Comme à l'Usine des gaz comprimés, nous avons pu manipuler le produit qui, sans être aussi volatil que l'air liquide, disparaissait cependant si vite que M. TARTARAT dut remplir plusieurs fois les verres pour nous permettre de le considérer suffisamment.

La visite que nous fîmes ensuite à la Station Centrale de la Société Lilloise d'éclairage électrique, à Lomme, sous la conduite de son aimable directeur, notre collègue, M. DREYFUS, nous permit d'admirer dans une nef grandiose aussi vaste qu'une cathédrale, la puissante machinerie qui assume la lourde charge de fournir l'éclairage et la force motrice à notre capitale du Nord.

Nous avons contemplé les imposantes batteries de générateurs perfectionnés, avec chargement automatique du combustible, qui fournissent à l'usine l'énorme quantité de vapeur nécessaire ; puis, les magnifiques turbines et alternateurs qui, sans effort apparent, dans un ronronnement continu, presque musical, développent l'énergie électrique par milliers de kilowatts sous une tension de 5.000 volts. Nous nous sommes enfin arrêtés émerveillés devant le monumental tableau de distribution, dont les cuivres scintillent sur un marbre d'une éblouissante blancheur ; de ce tableau pourvu des instruments de mesure et des appareils de manœuvre les plus perfectionnés, l'électricien d'un seul geste, commande la puissante usine, manie entre le pouce et l'index les énergies formidables disponibles, et disperse au loin la lumière et la force. Nous nous sentions petits dans ce superbe palais de la fée Electricité, qui fait le plus grand honneur à son auteur, M. DREYFUS. Mais cette fée est parfois capricieuse ; elle s'est déjà permis de nous plonger dans d'épaisses ténèbres ou d'arrêter nos machines à des moments bien mal choisis. Souhaitons que M. DREYFUS puisse la dominer et lui interdire ces incartades.

CONCOURS DE 1910.

PRIX ET RÉCOMPENSES DÉCERNÉS PAR LA SOCIÉTÉ

PRIX DE DESSIN INDUSTRIEL.

SECTION A. — Employés.

- 1^{er} PRIX : MM. OUTTIER (LUCIEN), dessinateur à la maison Dujardin et C^{ie}, une médaille d'argent et une prime de 30 francs.
2^e — HACHE (ALPHONSE), employé chez M. P. Dubrulle, une médaille d'argent et une prime de 20 francs.
3^e — FOURLÉGNIE (JEAN), dessinateur chez MM. Playoust et Leplat, une médaille de bronze et une prime de 10 fr.
4^e — BERTIEAUX (EMMANUEL-ZÉPHIR), employé aux mines de l'Escarpelle, une médaille de bronze et une prime de 10 francs.
5^e — ROGÉ (MAURICE), dessinateur aux Forges de Douai, une médaille de bronze et une prime de 10 francs.
MENTIONS : RIGAUT (JULIEN), calqueur aux Forges de Douai.
— VILLARS (MARCEL), employé à la maison Rovesti de Douai.

SECTION B. — Élèves (Enseignement primaire).

- 1^{er} PRIX : MM. GAURUEL (PAUL), élève à l'Union Française de la Jeunesse, une médaille d'argent.
2^e — TOUPILLIER (PIERRE), élève à l'École professionnelle d'Armentières, une médaille d'argent.
3^e — DEMAZURE (JULIEN), élève à l'École professionnelle d'Armentières, une médaille d'argent.

- 4^e PRIX : MM. PECQUEUR (ÉDOUARD), élève à l'École des Beaux-Arts, de Lille, une médaille de bronze.
- 5^e — DELOUVY (ALCIDE), élève à l'École des Beaux-Arts de Lille, une médaille de bronze.
- 6^e — CORNAILLE (JULES), élève à l'École professionnelle d'Armentières, une médaille de bronze.
- MENTIONS : PIGAL (HENRI), élève à l'École professionnelle d'Armentières.
- LECLERCQ (FERNAND), élève à l'École des Beaux-Arts de Lille.
- TULEU (FERNAND), élève à l'École professionnelle d'Armentières.

SECTION C. — **Élèves (Enseignement supérieur).**]

- 1^{er} PRIX : MM. COURTOT (MAURICE), élève à l'Institut Catholique des Arts et Métiers, une médaille d'argent.
- 2^e — RÉTIF (RAOUL), élève à l'Institut Catholique des Arts et Métiers, une médaille d'argent.
- 3^e — MONTIGNY (CHARLES), élève à l'Institut Catholique des Arts et Métiers, une médaille de bronze.
- 4^e — GODEFROID (CÉSAR), élève à l'Institut Catholique des Arts et Métiers, une médaille de bronze.
- 5^e — ANQUETIN (PIERRE), élève à l'Institut Catholique des Arts et Métiers, une médaille de bronze.
- MENTION : LEFRANÇOIS (MAURICE), élève à l'Institut Catholique des Arts et Métiers.

SECTION D. — **Ouvriers.**

- 1^{er} PRIX : MM. VAN MULLEM (EDMOND), mécanicien à la Maison Henri Vandame, une médaille d'argent et une prime de 20 francs.
- 2^e — GARÇON (GABRIEL), ouvrier chez M. Fradel, une médaille d'argent et une prime de 20 francs.
- 3^e — FOUVEZ (AUGUSTIN), ouvrier chez son père, une médaille de bronze et une prime de 10 francs.
- 4^e — MULLET (ALBERT), ouvrier aux Forges de Douai, une médaille de bronze et une prime de 10 francs.

5^e PRIX ; M. DEROO (ADRIEN), mécanicien chez M. Lepoutre, une médaille de bronze et une prime de 10 francs.

MENTIONS : MM. BOUILLET (GEORGES), magasinier chez M. Dubois-Desrousseaux.

— DOMEN (GASTON), mécanicien chez MM. Carette.

— PETIT (VINCENT), ouvrier chez son père.

— PILLIAERT (LÉON), cardeur chez MM. Motte et C^{ie}.

PRIX DU CONCOURS D'ART APPLIQUÉ A L'INDUSTRIE

Nous adressons nos plus vifs remerciements à notre Président, M. BIGO-DANEL qui, cette année encore, par une généreuse subvention, a permis de récompenser largement les lauréats de ce concours.

SECTION B. — ÉLÈVES.

Grès cérames.

1^{er} PRIX : MM. HODEN (MARCEL), élève à l'École des Beaux-Arts de Lille, et une prime de 100 francs.

2^e — } PARATTE (JEAN), élève à l'École des Beaux-Arts de Lille, et une prime de 50 francs.

ex-æquo } THALAMAS (MAURICE-JOSEPH), élève à l'École des Beaux-Arts de Lille, et une prime de 50 francs.

MENTIONS : MM. MASSE (FÉLIX), élève aux Écoles Académiques de Tourcoing, et une prime de 10 francs.

— DELCROIX (JULES), élève à l'École des Beaux-Arts, et une prime de 10 francs.

— LABRIFFE (HENRI), élève à l'École des Beaux-Arts de Tourcoing, et une prime de 10 francs.

CONCOURS DE LANGUES ÉTRANGÈRES.

Nous sommes heureux d'avoir, cette année encore, à témoigner toute notre reconnaissance à M. KESTNER, notre dévoué bibliothécaire, et à M. FREYBERG, le distingué Directeur de la " Berlitz School ", qui ont généreusement doté le concours d'une allocation spéciale. M. FREYBERG a fait preuve du zèle le plus éclairé dans l'organisation

de ce concours qui a été des plus brillants ; nous l'en félicitons et l'en remercions vivement. La connaissance des langues vivantes devient, à notre époque, une véritable nécessité industrielle ; notre Société tient à honneur d'encourager tous les efforts, toutes les initiatives qui tendent à en faciliter et à en faire aimer l'étude.

Langue anglaise.

SECTION A. — Employés.

- 1^{er} PRIX : MM. DENIS (LOUIS), une prime de 30 francs.
2^e — MULARD (PIERRE), une prime de 20 francs.
3^e — DELAHOUSSE (MARCEL), une prime de 10 francs.

SECTION C. — Élèves (Enseignement secondaire).

- 1^{er} PRIX : MM. VANHOVE (ANDRÉ), élève du Lycée de Tourcoing.
3^e — LEVEUGLE (LOUIS), élève à l'Institut Turgot à Roubaix.
1^{er} ACCESSIT : DUMAY (GASTON), élève à l'Institut Turgot à Roubaix.

Langue allemande.

SECTION A. — Employés.

- 1^{er} PRIX : MM. ALLARD (LOUIS), une prime de 30 francs.
2^e — (*rappel*) THOMAS (ALFRED)
2^e — (*rappel*) GUÉDIN (CHARLES).

SECTION C. — Élèves (Enseignement secondaire).

- 1^{er} PRIX : MM. BERGERAT (RENÉ), élève du Lycée de Lille.
2^e — LAPORTE (JEAN), élève des Cours publics d'allemand de
Tourcoing.
3^e — BAUCHER (JACQUES), élève de l'École Baggio.
1^{er} ACCESSIT : BAUCHER (JEAN), élève de l'École Baggio.

PRIX DES COURS PUBLICS DE FILATURE ET DE TISSAGE.

Grâce à l'activité infatigable de M. Antoine SCRIVE-LOYER, le distingué Président du Comité de Filature et Tissage, les examens d'études textiles ont été, cette année, exceptionnellement brillants.

Par un choix très judicieux des examinateurs, par une étude éclairée des conditions de l'examen, le concours a pris une orientation pratique dont nous sommes en droit d'espérer les résultats les plus féconds ; notre Société adresse ses plus vifs remerciements aux industriels et aux spécialistes qui ont bien voulu accepter les délicates fonctions d'examineurs ; citer simplement leurs noms me dispensera de vanter leur haute compétence : MM. JULLIOT, Julien LE BLAN, LÉON THIRIEZ et VANDIER, pour la filature de coton ; MM. Pierre CRÉPY, NICOLLE et WILLOQUET, pour la filature de lin ; MM. COGNEZ et SIMON, pour le peignage et la filature de laine ; MM. DECALF, DURAND et LARIVIÈRE, pour le tissage.

Mais ce n'est pas tout d'avoir d'excellents examinateurs pour qu'un concours soit brillant, il faut encore de bons candidats préparés par de bons professeurs. Dans son rapport, la Commission d'examens donne une appréciation très élogieuse des uns et des autres ; je cite textuellement : « Les cours professés à Lille, Roubaix, Tourcoing, » Seclin et Armentières, sont remarquablement faits, très complets, » très intéressants : il y a lieu de féliciter les professeurs de l'enseignement très rationnel qu'ils donnent à leurs élèves. Ceux-ci ont » bien profité de l'enseignement qui leur a été donné, certains même » ont un mérite plus grand à suivre les cours, en particulier, un » simple rattacheur et un fileur de coton ».

Nous devons ajouter, du reste, que la Commission d'examens ne s'est pas contentée de distribuer des éloges, elle a donné son avis autorisé sur les progrès réalisés dans l'enseignement ; elle a insisté sur la nécessité de donner aux jeunes gens destinés à devenir des contremaîtres des notions suffisamment étendues sur la construction et le réglage des machines de préparation et des peigneuses pour la

filature de coton en particulier, sur les questions relatives au conditionnement des matières textiles, sur les progrès réalisés dans les métiers automatiques à tisser, enfin sur les questions importantes d'ordre général, telles que l'humidification et la ventilation des salles de filature ou de lissage.

Nous sommes heureux d'avoir à enregistrer d'aussi remarquables résultats dans une spécialité qui forme l'un des plus beaux fleurons de la couronne industrielle de la région du Nord; quelle éclatante démonstration de l'utilité de notre Société, et disons-le bien haut, de sa vitalité puissante. Aussi, sur la proposition même du Comité de Filature et Tissage, pour témoigner toute sa satisfaction et encourager les élèves, le Conseil d'administration a décidé d'augmenter le nombre des diplômes de capacité d'études textiles. Nous exprimons enfin publiquement toute notre reconnaissance aux divers groupements qui ont bien voulu, comme les années précédentes, nous prouver l'intérêt qu'ils portent à notre organisation en contribuant généreusement à l'attribution des récompenses.

PRIX DES COURS PUBLICS DE FILATURE ET DE TISSAGE

A. — Filature.

Diplômes de capacité d'études textiles.

MM. SERRE (LOUIS), une médaille d'argent offerte par la Chambre de Commerce de Tourcoing et une prime de 25 francs offerte par la Société.

ROMBAUT (FERNAND), une médaille d'argent offerte par la Chambre de Commerce de Roubaix et une prime de 25 francs offerte par la Société.

VAN-ASSCHE (MAURICE), une prime de 25 francs offerte par le Syndicat des Filateurs de lin, de chanvre et d'étoupes de France.

DUMORTIER (ÉMILE), une prime de 25 francs offerte par le Syndicat des Filateurs de lin, de chanvre et d'étoupes de France.

BRISY (GASTON), une médaille d'argent offerte par la Chambre de Commerce de Roubaix et une prime de 25 francs offerte par le Syndicat des Filateurs et Retordeurs de coton de Lille.

MM. STEENHAUT (GEORGES), une prime de 25 francs offerte par l'Union des Filateurs de laine peignée de Roubaix-Tourcoing.

MÉNARD (JULES) (*rappel*), une prime de 25 francs offerte par la Société.

RENARD (LOUIS), l'ouvrage de M. Cognev sur le « Lavage des Laines » et une prime de 25 francs offerte par l'Union des Filateurs de laine peignée de Roubaix-Tourcoing.

Certificats d'Études textiles.

MM. JAMIN (LOUIS) et une prime de 10 francs offerte par le Syndicat des Filateurs de lin, de chanvre et d'étoupes de France.

WILLEMOT (JULIEN) et une prime de 10 francs offerte par le Syndicat des Filateurs de lin, de chanvre et d'étoupes de France.

STERMANN (ALEXIS) et une prime de 10 francs offerte par le Syndicat des Filateurs de lin, de chanvre et d'étoupes de France.

VERSTRAETE (ACHILLE) et une prime de 10 francs offerte par le Syndicat des Filateurs de lin, de chanvre et d'étoupes de France.

GLORIEUX (GEORGES) et une prime de 10 francs offerte par le Syndicat des Filateurs et Retordeurs de coton de Lille.

DELEZENNE (GUSTAVE) et une prime de 10 francs offerte par le Syndicat des Filateurs et Retordeurs de coton de Lille.

GOSSE (RENÉ) et une prime de 10 francs offerte par le Syndicat des Peigneurs de laines de Roubaix.

MAQUET (ANDRÉ) et une prime de 10 francs offerte par le Syndicat des Peigneurs de laines de Roubaix.

Mentions d'encouragement.

MM. LOUVET (ARTHUR) et une prime de 5 francs offerte par le Syndicat des Filateurs de lin, de chanvre et d'étoupes de France.

TRÉDEZ (HENRI) et une prime de 5 francs offerte par le Syndicat des Filateurs de lin, de chanvre et d'étoupes de France.

LEFEBVRE (MAURICE) et une prime de 5 francs offerte par le Syndicat des Filateurs de lin, de chanvre et d'étoupes de France.

SLEGTINCK (LIÉVIN) et une prime de 5 francs offerte par le Syndicat des Filateurs et Retordeurs de coton de Lille.

GOUDEZEUNE (ALFRED) et une prime de 5 francs offerte par le Syndicat des Filateurs et Retordeurs de coton de Lille.

DUROT (HENRI) et une prime de 5 francs offerte par le Syndicat des Filateurs de lin, de chanvre et d'étoupes de France.

DESMETTRE (ALFRED) et une prime de 5 francs offerte par le Syndicat des Peigneurs de laine de Roubaix.

B. — Tissage.

Diplômes de capacité.

- MM. FRISOU (ALPHONSE), une médaille d'argent offerte par la Chambre de Commerce de Roubaix et une prime de 25 francs offerte par la Chambre Syndicale des Fabricants de toiles de Lille.
- DESMARCHELIER (ÉMILE), une médaille d'argent offerte par la Chambre de Commerce de Tourcoing et une prime de 25 francs offerte par le Syndicat des Filateurs et Retordeurs de coton de Lille.
- LIETAER (LOUIS), une médaille d'argent offerte par la Chambre de Commerce de Tourcoing et une prime de 25 francs offerte par le Syndicat des Filateurs et Retordeurs de coton de Lille.
- DESTAILLEUR (LUCIEN), une prime de 25 francs offerte par la Chambre Syndicale des Fabricants de toiles de Lille.

Certificats d'Études textiles.

- MM. BELMÈRE (FERNAND) et une prime de 10 francs offerte par le Syndicat des Peigneurs de laine de Roubaix.
- PLOUVIET (ALBERT) et une prime de 10 francs offerte par la Chambre de Commerce de Lille.
- D'HALLUIN (CHARLES) et une prime de 10 francs offerte par la Chambre de Commerce de Lille.
- DESTOMBE (HENRI) et une prime de 10 francs offerte par le Syndicat des Peigneurs de laine de Roubaix.

Mentions d'encouragement.

- MM. DELPORTE (ALEXANDRE) et une prime de 5 francs offerte par le Syndicat des Peigneurs de laine de Roubaix.
- TILMANT (JULES) et une prime de 5 francs offerte par la Chambre de Commerce de Lille.
- DEKÉTÈLE (ÉMILE) et une prime de 5 francs offerte par la Chambre de Commerce de Lille.

PRIX DÉCERNÉS AUX LAURÉATS DES COURS INDUSTRIELS
DE L'UNION FRANÇAISE DE LA JEUNESSE.

Médailles d'argent.

- MM. LALISSE (CAMILLE) : Dessin industriel.
DELCROIX (HENRI) : Dessin industriel.
DOUTRELONG (RENÉ) : Travaux de construction.

PRIX DÉCERNÉ AU MAJOR DE L'INSTITUT INDUSTRIEL DU NORD DE LA FRANCE

Médaille d'or.

- M. DRUART (LÉON), sorti premier en 1910.

PRIX DES DIRECTEURS, CONTREMAITRES ET OUVRIERS

qui se sont le plus distingués dans l'exercice de leurs fonctions.

Médaille d'argent.

M. MONFORT, Félix, chef d'atelier aux Manufactures de Produits chimiques du Nord, Etablissements Kuhlmann.

Entré comme tourneur, il y a plus de 20 ans, à l'importante usine de Loos, M. MONFORT s'est spécialisé dans le montage et la réparation des appareils employés dans l'industrie chimique ; dévoué, actif, il a mérité par son travail intelligent d'être désigné comme Chef d'atelier des ouvriers tourneurs depuis 1896, fonctions qu'il remplit à l'entière satisfaction de ses supérieurs.

Grâce à sa grande pratique et à son initiative, il a toujours su, par des réparations ou des installations de fortune, réduire au minimum les arrêts d'engins mécaniques, si préjudiciables aux traitements chimiques à réaction continue.

MÉMOIRES ET APPAREILS PRÉSENTÉS AU CONCOURS

Les résultats du concours de 1910 ont été satisfaisants ; des

travaux de réelle valeur, des appareils d'une utilité reconnue, nous ont été présentés ; l'industrie textile, en particulier, a tenté de nombreux concurrents.

Comme les années précédentes, nous avons eu à examiner des appareils n'ayant pas encore fait l'objet d'applications industrielles bien définies, et des mémoires dont les théories n'ont pas encore reçu la sanction de la pratique. Nous avons dû les écarter, bien à regret. Si des résultats industriels probants viennent les appuyer, leurs auteurs ou inventeurs pourront nous les soumettre à nouveau l'an prochain.

Les récompenses suivantes ont été attribuées :

Médailles de bronze.

M. Victor BETAERT, pour son dynamomètre destiné à mesurer la résistance des fils. Bien étudié dans les détails, construit avec un soin minutieux, cet appareil est d'une précision remarquable. Il donne d'excellents résultats pour les cotons fins ; nous le reverrons avec plaisir pour lui attribuer une plus haute récompense lorsqu'il sera perfectionné et mis au point pour toute espèce de cotons.

M. Henri PLOUVIER, pour son attache-parchemin mécanique, ingénieux appareil qui supprime les inconvénients du collage du parchemin sur les draps qui recouvrent les rouleaux lamineurs des machines de préparation des laines peignées.

M. Emile WAVRELLE, pour son étude sur le travail du coton. Ce mémoire dénote des connaissances pratiques très étendues ; les cardes à chapelet, les chargeurs automatiques, les métiers renvideurs et continus, toutes ces intéressantes questions sont traitées avec une certaine maîtrise.

Médailles d'argent.

M. Louis BARGERON, Inspecteur du Travail, estime avec raison que

pour bien remplir les importantes et délicates fonctions dont il a la charge, il doit posséder une connaissance approfondie des questions d'hygiène industrielle. Il a résumé ses études sur l'hygiène et la ventilation des peignages de lin et de chanvre dans un remarquable rapport qu'il a soumis au jugement de notre Société ; sérieusement documenté, présenté avec netteté et clarté, son rapport expose d'une manière intéressante le problème de l'enlèvement des poussières en industrie textile, et les diverses solutions adoptées. Il reconnaît d'ailleurs volontiers les améliorations importantes réalisées à cet égard dans les filatures et tissages de notre région. — La Société Industrielle, reconnaissant le réel mérite de cette étude consciencieuse, décerne à M. BARGERON une médaille d'argent.

M. LOUIS BATTEUR nous a soumis un ingénieux perfectionnement apporté aux métiers à filer au mouillé, lins et étoupes, permettant le nettoyage des bacs sans casser les mèches de préparation. Le dispositif, qui est breveté, a déjà été appliqué avec succès ; il diminue le déchet, augmente légèrement la production, donne un fil plus propre. Cette utile modification est récompensée par une médaille d'argent.

M. RAYMOND MARQUETTE a présenté un nouveau mouvement, à excentrique et débrayage, applicable au métier à tisser. Conçu avec ingéniosité, ce dispositif présente l'avantage, toujours appréciable en industrie textile, de permettre une augmentation de la production tout en améliorant la qualité du tissu. Il constitue un intéressant perfectionnement que notre Société a jugé digne d'une médaille d'argent.

M. FÉLICIEN MICHOTTE nous a soumis un bon mémoire sur le chanvre. Il préconise le traitement de ce textile à l'état vert ; sa théorie, originale à coup sûr, mériterait d'être soumise à une vérification agricole et industrielle. Notre Société, pour encourager cette initiative, attribue à M. MICHOTTE une médaille d'argent.

La question de l'humidification des ateliers dans l'industrie textile est à l'ordre du jour. M. Paul RAZOUS nous a apporté une utile et intéressante contribution à l'étude de ce difficile problème. Sous une forme élégante et claire, il présente la théorie complète de l'humidification, en déduit les conditions optima de température et d'humidité à réaliser, tant au point de vue hygiène, qu'au point de vue bonne fabrication, et donne une description détaillée des différents appareils utilisés. Pour ce travail, qui jette un peu de lumière sur une question bien complexe, M. RAZOUS reçoit une médaille d'argent.

Un ouvrage de réelle valeur sur les « warrants agricoles » nous a été soumis par M. Auguste FOUBERT. Bien compris comme plan, ce remarquable travail détaille, avec méthode et clarté, les conditions dans lesquelles l'agriculteur peut recourir à cette forme particulière de crédit qu'est le warrant, les avantages et les inconvénients de la législation française à cet égard et les améliorations qui pourraient y être apportées. Une médaille d'argent récompense M. FOUBERT de cette intéressante étude économique.

PRIX POUR LA CRÉATION D'INDUSTRIES NOUVELLES DANS LA RÉGION.

Depuis plusieurs années, on utilise avantageusement en Hollande, pour la confection des literies, une sorte d'ouate, provenant d'un arbuste des Indes, analogue au cotonnier ; la production mondiale de cette fibre appelée « Kapok » est très supérieure à la consommation ; il était donc intéressant de trouver de nouveaux débouchés. MM. GRANDEL et GOUVERNEUR ont créé à cet effet dans notre région, sous le nom de « Société Française de Literies en Kapok », une Société pour la fabrication d'édredons et matelas à l'aide de cette fibre. Ils ont installé à Rouges-Barres une petite usine, heureusement agencée, qui occupe une vingtaine d'ouvriers. Leurs procédés de fabrication, très intéressants, sont protégés par plusieurs brevets,

en particulier par le brevet allemand qui est une garantie de nouveauté. Les literies en " Kapok " semblent devoir conquérir les faveurs du public, certains hôpitaux les ont adoptées.

La Société Industrielle, désireuse de récompenser ces initiatives qui tendent à développer l'industrie dans notre région, tout en créant de nouvelles sources de richesses pour nos Colonies, décerne à MM. GRANDEL ET GOUVERNEUR, une médaille d'argent.

PRIX MEUNIER

Une prime de 100 francs.

Au nom du Conseil d'Administration de la Compagnie l'Union Générale du Nord, M. MEUNIER a offert un prix de cent francs à l'auteur d'un travail sur les moyens pratiques à employer pour empêcher la combustion spontanée des charbons, tant sur le carreau de la fosse que dans les cours des usines à gaz et autres établissements industriels, ou, si elle se produisait, l'arrêter et en paralyser les effets de manière à restreindre et même rendre nul le dommage qui pourrait en résulter. La Société Industrielle témoigne solennellement toute sa reconnaissance à M. MEUNIER et au Conseil d'Administration de l'Union Générale du Nord, et attribue la prime de 100 francs à M. Paul RAZOUS.

M. Paul RAZOUS, en effet, déjà récompensé tout à l'heure pour son intéressant mémoire sur l'humidification des ateliers textiles, nous a présenté un très bon travail sur cette importante question de la combustion spontanée des charbons. Après quelques aperçus théoriques donnés dans un style clair et facile, l'auteur analyse les conditions dans lesquelles peuvent se produire ces inflammations si dangereuses, en expose les diverses causes : nature de la houille, son humidité, dimensions des tas, etc., puis indique un certain nombre de moyens propres à les empêcher ou à les arrêter. Nourrie d'observations personnelles, cette étude approfondie corres-

pond bien au programme tracé par M. MEUNIER, et mérite le prix de 400 francs, si généreusement offert par la Compagnie l'Union Générale du Nord.

PRIX EDMOND FAUCHEUR

Médaille d'or.

C'est à M. Louis TESTART, lauréat de notre concours en Génie civil, que nous avons attribué cette médaille d'or. Cette haute récompense est décernée pour la deuxième fois, et nous tenons à rappeler qu'elle est un témoignage de la générosité de M. Edmond FAUCHEUR, notre ancien Vice-Président, qui fit à notre Société une magnifique donation de 45.000 francs, destinée à l'amortissement des dépenses engagées pour agrandissements et organisations nouvelles. C'est afin de pouvoir exprimer solennellement, chaque année, notre reconnaissance que nous avons donné à l'une des récompenses le nom du généreux donateur.

M. Louis TESTART, à qui revient l'honneur de cette distinction, nous a présenté une étude des plus remarquables sur les moyens de reconnaître la bonne qualité des bois, de celui de chêne en particulier. Très approfondi, rédigé avec méthode, netteté, précision, avec un véritable esprit scientifique, ce travail présente une valeur d'autant plus sérieuse que les renseignements qu'il contient sont, croyons-nous, pour la plupart inédits. L'étude du bois de chêne est parfaitement ordonnée ; l'auteur analyse, avec une compétence qui dénote un praticien, les caractères de résistance et de qualité des chênes abattus, relativement à leur durée probable, la couleur, l'odeur ; il donne de précieux renseignements sur les conditions d'un bon examen ; il termine par un exposé détaillé des principaux défauts qui se présentent dans toutes les classes de bois, et montre d'une manière saisissante tout l'intérêt de leur observation raisonnée. En résumé, cet excellent mémoire est d'une utilité pratique

incontestable, il peut rendre de réels services au commerce et à l'industrie du bois ; la Société Industrielle en reconnaît le grand mérite en attribuant une médaille d'or à M. Louis TESTART au titre du prix Edmond FAUCHEUR.

FONDATION LÉONARD DANIEL

Prime de 600 francs.

M. Léon FAUX nous a soumis un travail très important sur le peignage et la filature de laine. Ce remarquable ouvrage comprend deux études distinctes. La première traite des principes et de la théorie de la transformation des laines brutes en fils peignés ; très fouillée, très documentée, richement illustrée de dessins et photographies, elle donne de précieuses indications sur les laines brutes, et expose d'une manière très approfondie le peignage proprement dit, la préparation des peignés et la filature. Cette première étude serait des plus utiles aux professeurs et élèves dans l'enseignement textile.

La seconde, qui se sépare nettement de la première, traite un problème particulier que M. FAUX espère avoir résolu : le peignage rationnel des matières filamenteuses. L'auteur n'a pas craint d'exposer ses vues personnelles sur la question ; il a émis des idées nouvelles, un peu hardies peut-être, mais toujours intéressantes et dignes d'être retenues. M. FAUX est d'ailleurs d'une grande compétence en matière de peignage et filature : c'est un praticien. D'une extrême clarté, parfaitement ordonné, son ouvrage paraît être le plus complet et le plus sérieux qui ait été présenté jusqu'à ce jour sur le sujet. Il sera de nature à rendre les plus grands services à tous ceux qu'intéresse l'industrie du peignage, car ils y trouveront non seulement un exposé lumineux de la théorie, mais encore une abondante et riche moisson de renseignements d'ordre pratique.

La Société Industrielle a jugé qu'elle devait récompenser hautement ce travail de grande valeur, qui peut contribuer puissamment à la prospérité d'une industrie si florissante dans notre région, et elle a attribué à M. Léon FAUX, le prix de 600 francs de la Fondation Léonard DANIEL.

PRIX DU LEGS DESCAMPS-CRESPEL.

Médaille d'or.

M. Alexandre SÉE, nous l'avons dit tout à l'heure, est devenu l'un des spécialistes les plus éminents dans cette science qui passionne, à l'heure actuelle, le monde entier étonné des prouesses et des exploits merveilleux des hommes-oiseaux, je veux parler de l'aviation ; il a étudié et approfondi la difficile théorie de cette science nouvelle, théorie complexe s'il en fut jamais, qui met aux prises des éléments de nature si différente ; d'une part, des surfaces portantes, des ailes, des hélices, un moteur ; et de l'autre, l'air, ce fluide léger, aux tourbillons et aux remous encore mal définis. Les savantes études de M. SÉE, ancien élève de l'École Polytechnique, ont creusé tous les problèmes ; vol des oiseaux, lois de la résistance de l'air, dimensions et forme des éléments qui constituent un aéroplane, vitesse et puissance nécessaires à la sustentation, théorie de l'hélice, chacune de ces délicates questions a été traitée avec beaucoup de méthode et de jugement. Les résultats d'un travail aussi remarquable ne peuvent manquer d'être extrêmement importants, ils contribueront certainement à perfectionner ce merveilleux engin qu'est l'aéroplane, à accroître la sécurité des aviateurs, à rendre par conséquent de plus en plus rares ces catastrophes terribles, qui enlèvent à la France les meilleurs de ses enfants. M. Alexandre SÉE a exposé tous ses travaux au cours libre qu'il professe à la Faculté des Sciences ; à notre Comité du Génie civil, il a communiqué les résultats les plus intéressants de ses recherches, et nous avons eu la

bonne fortune de pouvoir donner in-extenso, dans notre Bulletin, ses principales études. En témoignage de reconnaissance pour les services rendus à une science dans laquelle la France brille au premier rang, pour la gloire qui en rejaillit sur la Société Industrielle, notre Conseil d'administration est heureux de décerner à M. Alexandre SÉE une médaille d'or, au titre du prix DESCAMPS-CRESPEL.

FONDATION KUHLMANN.

Deux Grandes Médailles d'Or

Notre Société apprécie à leur valeur les éminents services que rendent à la science et à l'industrie les ingénieurs placés à la tête des grandes usines de notre région ; elle sait en particulier combien leur collaboration est précieuse à l'industriel ; aussi est-elle heureuse d'avoir à proclamer cette année les mérites d'un ingénieur des plus distingués qui vient de se retirer après une longue carrière brillamment remplie, je veux parler de M. Jules HOCHSTETTER, Ingénieur en chef des Manufactures de produits chimiques du Nord, Etablissements Kuhlmann.

La vie de M. HOCHSTETTER peut se résumer en ces deux mots qui forment d'ailleurs la noble devise du bon ingénieur : « Science et Labeur ».

Né à Loos en 1850, il entre en 1871, après de brillantes études au Lycée de Lille, à l'École Centrale des Arts et Manufactures ; il en sort dans les premiers, trois ans après, avec le diplôme d'ingénieur-chimiste. Il se rend compte bientôt que la science difficile à laquelle il veut se consacrer exige des études de plus en plus approfondies, et nous le trouvons en 1876 étudiant à l'Institut de Chimie de l'Université de Bonn, puisant dans l'enseignement de maîtres universellement réputés les solides qualités qui distinguent le véritable chimiste : l'esprit pratique et la sûreté d'observation.

Ses débuts dans la carrière industrielle le mettent rapidement en relief ; il est d'abord chimiste à la sucrerie H. Woussen et C^{ie}, à Houdain ; à la distillerie L. Porion et C^{ie}, à Saint-André ; puis ingénieur-chimiste de la Maison G. W. Dornemann (fabrication de bleu d'outremer et analyses industrielles) ; et bientôt, en 1881, brûlant les étapes, il entre en qualité de sous-directeur aux établissements Kuhlmann, usine de Loos. Les remarquables travaux du jeune ingénieur, les progrès qu'il réalise, les améliorations, les perfectionnements qu'il apporte dans les services qui lui sont confiés, forcent l'attention ; en 1883, il est placé à la tête des usines de La Madeleine et Saint-André qui, sous son habile direction, s'agrandissent et prospèrent ; enfin, en 1899, le Conseil d'administration des établissements Kuhlmann, désireux de s'assurer plus efficacement encore une collaboration technique aussi précieuse, confie à M. HOCHSTETTER les hautes fonctions d'Ingénieur en chef des Manufactures de produits chimiques du Nord, fonctions qu'il vient de quitter tout récemment pour prendre au milieu des siens, à Nancy, un repos bien mérité.

Vouloir analyser en détail l'œuvre entière de M. HOCHSTETTER m'entraînerait beaucoup trop loin, je ne puis que l'esquisser, tellement ses travaux furent nombreux, importants, de la plus haute valeur. Je me contenterai de citer les plus considérables, ceux qui eurent le plus de retentissement dans l'industrie chimique. Son œuvre capitale fut l'étude approfondie des procédés de fabrication de l'acide sulfurique ; ses savantes recherches sur les chambres de plomb permirent d'apporter d'heureuses améliorations dans ce traitement difficile et complexe ; il étudia à l'étranger les nouveaux procédés par contact avec masses de platine, et installa en 1905, à Saint-André, un magnifique atelier de contact qui donne des résultats inespérés.

Il aborda avec un égal succès la fabrication de la soude ; c'est lui qui créa et étudia dans tous leurs détails les ateliers spéciaux installés à cet effet aux usines de La Madeleine et Saint-Audré ; il les dota de l'outillage le plus moderne. Il prit une part très importante au

développement de la grande industrie des superphosphates dont l'essor rapide a été pour les établissements Kuhlmann un puissant élément de prospérité, et a contribué à établir leur réputation mondiale.

D'autres questions non moins importantes furent traitées par M. HOCHSTETTER avec la même maîtrise. Je mentionnerai sans m'étendre davantage, ses belles études, ses savantes investigations sur la fabrication du chlorure de baryum, du bicarbonate de soude, sur l'électrolyse du chlorure de sodium, etc.

La science pure le passionnait aussi, et nous le voyons en 1882, sous la direction de l'éminent chimiste Kolb, collaborer à la rédaction de la savante Encyclopédie de Frémy.

Un esprit aussi ouvert, aussi cultivé, ne pouvait manquer de s'intéresser aux œuvres créées en vue du progrès scientifique, industriel et social ; il prêta à tous les groupements un concours empressé, d'ailleurs très recherché ; c'est ainsi qu'il fut à Lille : Membre de la Société des Agriculteurs du Nord ; Vice-Président de la Société Chimique de France, section de Lille ; membre des Congrès de Chimie appliquée de Berlin et de Rome, du Congrès international de la Tuberculose, de la Société des Sciences de Lille et, j'ai réservé pour la fin ce titre qui est pour nous un titre de gloire, membre de la Société Industrielle du Nord de la France pendant près de 30 ans.

Son rôle parmi nous fut particulièrement brillant ; successivement Président du Comité de Chimie, Secrétaire-général de la Société, puis Vice-Président, il fut en toutes circonstances un collègue serviable, d'un commerce agréable, un administrateur zélé et consciencieux ; il assumait la lourde charge de diriger l'exécution de nos agrandissements et s'en acquitta avec le plus grand succès. Tout récemment encore, il représentait notre Société aux fêtes grandioses données par la Société Industrielle de Mulhouse pour l'inauguration de ses locaux, il y prononçait un discours très applaudi, et nous faisait parvenir un rapport des plus intéressants sur ces solennités.

Nous regrettons vivement qu'il ait dû quitter notre région car, tout en se retirant des affaires, il n'aurait certainement pas aban-

donné notre Société. La preuve en est que, déjà maintenant, la Société industrielle de l'Est se réjouit de le compter au nombre de ses sociétaires ; nous la félicitons, mais avec une petite pointe d'envie, avouons-le, d'avoir pu s'adjoindre un collaborateur d'une telle valeur.

Je viens de parler de l'Ingénieur, du chimiste ; qu'il me soit permis de dire un mot de l'homme. D'une obligeance aimable et courtoise, accueillant, toujours souriant, M. HOCHSTETTER a su s'attirer dans notre région et dans notre ville en particulier, toutes les estimations et toutes les sympathies. Pour les ingénieurs de l'Ecole Centrale, il fut un excellent camarade, toujours prêt à rendre service ; pendant trois ans, il occupa la présidence du Groupe du Nord et du Pas-de-Calais de l'Association des Anciens élèves de cette école, et contribua par son initiative éclairée à le maintenir florissant et prospère. Il fut à ce titre chargé de l'organisation du Congrès des Centraux tenu à Lille en 1909, et nous n'avons pas oublié l'éclatant succès de cette imposante manifestation.

C'est à la générosité du grand chimiste Frédéric KUHLMANN qu'est due la fondation de notre plus haute récompense ; en mémoire de cet illustre bienfaiteur, notre Conseil d'administration a eu l'heureuse pensée d'inscrire sur sa liste de ses grands lauréats l'Ingénieur éminent dont la brillante carrière s'est accomplie au service des établissements Kuhlmann, le sociétaire méritant qui, par trente années de collaboration active et féconde, a rendu les plus grands services à notre Société ; persuadé de répondre aux sentiments de tous il a décerné à M. HOCHSTETTER la grande médaille d'or de la fondation Kuhlmann.

Notre industrieuse région du Nord, et en particulier notre grande cité s'enorgueillissent de posséder des hommes éminents, savants, industriels, financiers, qui en sont la gloire et l'honneur. Parmi ces hautes personnalités, la Société Industrielle a distingué cette année M. VERLEY-CROUAN, banquier, l'une des sommités du monde financier.

M. VERLEY-CROUAN fut élevé à bonne école ; son père, M. Charles VERLEY, était directeur de la Banque de France ; il sut inculquer à son fils ces fortes notions de probité et d'honneur qui trempent les caractères ; à 21 ans, le jeune homme était lancé dans les affaires comme gérant de la banque Jules Decroix, Vernier, Verley et C^{ie}, qui se fondait à Roubaix en 1855 ; trois ans après, il collaborait également à la gérance de la banque Verley, Decroix et C^{ie} de Lille, qui se fusionnait plus tard avec celle de Roubaix.

Il se montra de suite à hauteur de la lourde tâche qui lui était confiée et se révéla organisateur remarquable. Ses brillantes qualités devaient lui assurer le succès ; travailleur acharné, d'une très vive intelligence, doué d'un don merveilleux d'assimilation, d'un jugement sûr, d'une honnêteté à toute épreuve, sachant exposer les questions les plus variées avec un talent incomparable, il acquit bientôt une grande notoriété dans le monde financier où ses avis font autorité. Aussi sut-il donner un développement considérable à sa Maison dont les 36 comptoirs rendent au commerce et à l'industrie de notre région les plus grands services.

Un homme d'aussi bon conseil était tout désigné pour devenir l'un des arbitres les plus autorisés dans les conflits commerciaux. Aussi le voyons-nous élu en 1864, à 30 ans, membre du Tribunal de Commerce ; en 1879, il est élevé à la Présidence, qui lui est confiée à nouveau en 1882 et 1884. Sa présidence fut des plus fécondes, elle jeta un très grand lustre sur notre Tribunal de Commerce ; ses jugements, qui maintes fois ont été cités comme modèles, furent toujours marqués au coin du bon sens et de l'équité. — C'est d'ailleurs une véritable tradition familiale ; le père de M. VERLEY-CROUAN fut lui aussi Président du Tribunal de Commerce de notre ville, et actuellement ce poste d'honneur est occupé par son fils, M. VERLEY-BOLLAERT.

L'estime et la confiance que témoignaient à M. VERLEY-CROUAN tous ses concitoyens se révélèrent d'une manière éclatante pendant l'année terrible. Il fut, à cette époque néfaste, l'un des fondateurs de la banque d'émission créée à Lille pour faciliter les transactions com-

merciales en échangeant les billets de la banque de France contre des coupures de 4, 2, 5, 10, 20 et 25 francs. L'honorabilité reconnue des fondateurs, leur compétence éprouvée en matière financière, inspirèrent confiance au public qui accepta ce papier sans difficulté : l'imprimerie Danel en fabriqua pour 43 millions. L'initiative éclairée de M. VERLEY-CROUAN et de ses collaborateurs sauva de la ruine le commerce et l'industrie de notre région, que la rareté et même le manque de numéraire allaient paralyser.

Ce fut une véritable victoire de l'intelligence française, bien consolante à l'heure cruelle de nos épreuves, et qui mérite la reconnaissance de la nation.

M. VERLEY-CROUAN, qui a fait de solides et brillantes études, qui a reçu une éducation des plus distinguées, a toujours été convaincu de l'importance d'une instruction très complète et très développée pour l'homme d'affaires, qui doit savoir exposer ses idées avec netteté et précision, et les exprimer correctement. Aussi, le voyons-nous s'occuper activement des plus hautes questions d'enseignement et d'éducation, accorder son patronage à la fondation de cours publics et de conférences qui donnent à notre ville le légitime renom d'un centre intellectuel, et prendre une part importante à l'organisation de l'établissement d'enseignement supérieur libre de notre ville, contribuant ainsi à la réputation scientifique et littéraire de la capitale des Flandres.

La Société Industrielle a pensé que sa plus haute récompense était due à ce citoyen méritant qui, dans une carrière toute de travail et d'honneur, a rendu les plus grands services à la science, au commerce et à l'industrie, et elle s'honore aujourd'hui en décernant à M. VERLEY-CROUAN la grande médaille d'or de la fondation Kuhlmann.

CONCOURS PRATIQUE DE CHAUFFEURS DE LILLE

(Année 1910).

COMPTE RENDU

lu par M. A. OLRV,
dans la Séance solennelle du 15 janvier 1911, de la Société Industrielle
du Nord de la France.

MESDAMES, MESSIEURS,

Ce ne sont jamais les candidats qui font défaut à nos concours de chauffeurs ; ils y affluent toujours en grand nombre, montrant ainsi l'intérêt qu'ils attachent à ce genre d'épreuves, et affirmant en même temps le succès de cette institution, presque aussi ancienne que notre Association, et à coup sûr l'une des plus populaires et des plus avantageusement connues chez nous dans le domaine technique. C'est qu'en effet elle rend de précieux services, aux ouvriers d'abord, dont elle excite l'émulation, et chez lesquels elle éveille le désir de s'instruire, par l'attrait des prix et des diplômes auxquels ils peuvent prétendre, puis chez les patrons, qui profitent naturellement des capacités et des aptitudes d'un personnel devenu plus expérimenté et plus habile à conduire les appareils à vapeur avec sécurité et économie.

Malheureusement, nous nous trouvons, chaque année, en présence d'un problème de plus en plus difficile à résoudre : je veux parler de la recherche d'un établissement pour le concours. Il est indispensable, en effet, qu'il possède une batterie de chaudières d'un type assez usuel, convenablement installée, bien appropriée aux besoins qu'elle a pour but de satisfaire, complètement isolée des

autres générateurs de l'usine, et d'une importance telle qu'elle puisse être conduite par un bon chauffeur sans surmenage, comme aussi sans trop de ménagement pour ses forces et son activité. Il convient, en outre, que cet établissement ne soit pas trop éloigné de nous. Et quand nous avons trouvé ce *rara avis*, il faut encore que le patron consente à nous accorder l'hospitalité. Si l'on se rappelle que notre premier concours remonte à plus de 35 ans, on est tenté de se demander par quel miracle nous sommes parvenus à surmonter jusqu'à présent, sans la moindre lacune, de pareilles difficultés. Cela tient assurément à ce qu'il existe dans ce pays une collectivité d'industriels éclairés qui, comprenant l'utilité de notre œuvre, n'hésitent pas à nous aider à l'accomplir, au prix même de certaines dépenses et de sujétions inévitables. Parmi ces industriels, qu'il me soit permis de citer et de saluer nos hôtes du concours de 1910, MM. Drieux et fils, filateurs de lin à Seclin. Déjà, ils nous avaient ouvert leur bel établissement en 1909 ; ils ont récidivé cette année, et ils nous ont ainsi permis d'établir, entre deux séries successives d'épreuves, des comparaisons instructives et intéressantes. Je dois rendre particulièrement hommage à l'un des chefs de cette Maison, M. Achille Drieux, qui, désigné comme président de la Commission chargée d'organiser le concours dont j'ai à vous parler, d'en suivre les opérations et de procéder au classement des candidats, a su remplir cette délicate mission avec la grande distinction qui lui est propre, et avec un dévouement dont nous lui sommes profondément reconnaissants et qui mérite nos chaleureux remerciements.

Dans l'ensemble, le concours de 1910, bien qu'intrinsèquement satisfaisant, n'a pas atteint les rendements considérables obtenus l'année précédente avec les mêmes générateurs. Il convient d'attribuer cette différence à ce que, cette fois, l'on ne s'est pas servi, pour réchauffer l'eau d'alimentation, d'un économiseur Calvert qui avait été employé à cet usage en 1909, ce qui a naturellement conduit à brûler sur les grilles un poids de combustible notablement supérieur. Nous ne nous croyons donc pas fondés à incriminer à cet égard la

valeur des candidats ; ils ont travaillé avec intelligence et courage, et je me ferais un reproche de ne pas vous convier à applaudir les noms de ceux qui ont obtenu les récompenses que nous avions promises.

Voici leurs noms :

Premier prix, consistant en une prime de 250 francs, une médaille d'argent et un diplôme : M. KAIGNAERT, RÉGIS, chauffeur chez M. Paul Lescornez, à Armentières ;

Deuxième prix, consistant en une prime de 200 francs, une médaille d'argent et un diplôme : M. SAVARY, JULES, chauffeur à la Société linière douaisienne, à Douai ;

Troisième et quatrième prix, consistant chacun en une prime de 100 francs, une médaille d'argent et un diplôme : MM. BOULANT, LOUIS, chauffeur chez M. Émile Degrave, à Roubaix, et LEMAHIEU, LOUIS, chauffeur chez MM. F. Masurel frères, à Tourcoing.

NOTE TECHNIQUE.

Soixante-sept chauffeurs s'étaient fait inscrire pour le concours. Dix y ont été admis de droit, conformément au règlement, parce qu'ils s'étaient présentés, sans résultat, aux deux concours précédents. Aucun candidat n'a donc été désigné par le sort, mais la liste des admissibles de droit en 1910 a été complètement épuisée.

Les dix candidats ainsi désignés ont tous subi la totalité des épreuves.

La filature de lin de MM. Drieux et fils est actionnée par quatre générateurs semi-tubulaires de chacun 160 mètres carrés de surface de chauffe, timbrés à 9 kgr., auxquels est adjoint un économiseur Calvert de 128 tubes et 445 mètres carrés de surface de chauffe.

Comme en 1909, les générateurs n^{os} 1, 2 et 3 ont seuls été affectés au concours ; leur vapeur était consommée exclusivement par la machine motrice. Le générateur n^o 4, complètement isolé des

précédents, était conduit par le chauffeur de l'usine et fournissait la vapeur destinée au chauffage des salles et des ateliers. L'économiseur Calvert, qui n'avait pas été nettoyé depuis longtemps, a été isolé des générateurs et est resté inactif, ce qui a naturellement exercé une influence défavorable sur les rendements de cette année.

On a employé, comme combustible, des fines de cassage demi-grasses des mines de Carvin, qui ont donné une proportion raisonnable de scories : 44,57 %.

On a brûlé sur les grilles des trois chaudières, en y comprenant le combustible ayant servi à la couverture et à la mise en pression, une moyenne de 5.500 kg., 5 en houille brute et sèche, pour une période de travail de 10 h. 44'. Le chiffre correspondant n'avait été que de 4.802 kg., l'année précédente. Malgré cette augmentation, les feux ont été conduits à une allure très raisonnable pour des chaudières semi-tubulaires ; la quantité consommée n'a, en effet, été encore, dans ces conditions, que de 55 kg., 992 par heure et mètre carré de surface de grille, et de 4 kg., 420 par heure et mètre carré de surface de chauffe ; la quantité d'eau vaporisée par heure et mètre carré de surface de chauffe a ainsi été, dans l'ensemble, de 9 kg., 427, ce qui est loin d'être excessif.

Le poids d'eau vaporisée par kilogramme de houille pure, la température d'alimentation étant ramenée à 0° et la pression à 5 atmosphères, comme nous le faisons d'habitude dans le but de faciliter les comparaisons, a varié de 9 kg., 373 à 8 kg., 136, avec moyenne de 8 kg., 750, en tenant compte de la couverture et de la mise en pression. Cette moyenne avait atteint, en 1909, 9 kg., 424 ; nous avons expliqué plus haut la raison à laquelle cette différence doit être attribuée.

Dans l'hypothèse d'une marche continue, c'est-à-dire sans faire intervenir la couverture et la mise en pression, la quantité d'eau vaporisée par kilogramme de houille pure aurait été encore plus considérable. Elle aurait varié de 10 kg., 017 à 8 kg., 745, avec moyenne de 9 kg., 358 contre 10 kg., 260 en 1909.

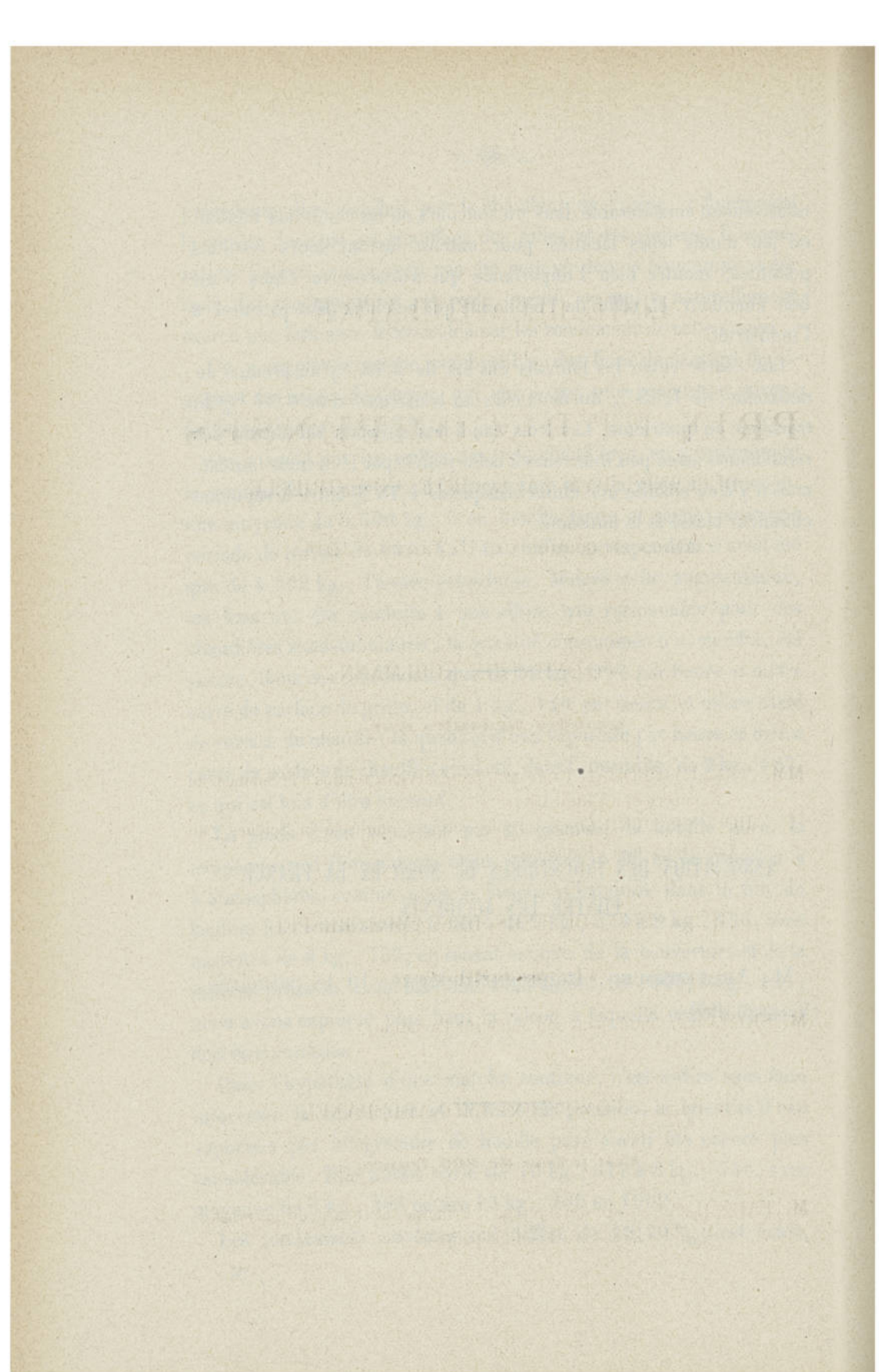
Les rendements extrêmes ont différé de 13,20 % ; cet écart,

relativement considérable dans un concours où les candidats mettent en jeu toutes leurs facultés pour obtenir les meilleurs résultats possibles, montre bien l'importance qui s'attache au choix d'un bon chauffeur, et celle de l'économie que ce choix peut procurer à l'industriel.

Les écarts entre les lauréats ont été de 3,52 % du premier au deuxième, de 1,55 % du deuxième au troisième, et de 0,31 % du troisième au quatrième. Les trois candidats suivants ont obtenu des rendements assez peu inférieurs à celui réalisé par le dernier lauréat, mais il y a eu ensuite une chute brusque de 4,75 % entre le septième chauffeur classé et le huitième.

ASSOCIATION DES INDUSTRIELS DU NORD DE LA FRANCE
CONTRE LES ACCIDENTS

M. ARQUEMBOURG, Ingénieur-délégué, lit le palmarès.
(V. page 499).



LISTE RÉCAPITULATIVE
DES
PRIX ET RÉCOMPENSES
DÉCERNÉS PAR LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

Dans sa séance du 15 Janvier 1911.

I. — FONDATION KUHLMANN.

Grandes Médailles d'or.

- MM. VERLEY-CROUAN (CHARLES), pour services rendus à la Science, au Commerce et à l'Industrie.
HOCHSTETTER (JULES), pour services rendus à la Science, au Commerce et à l'Industrie,

II. — PRIX DU LEGS DESCAMPS-CRESPEL.

Une médaille d'or.

- M. SÉE (ALEXANDRE), pour son étude sur l'aviation.

III. — FONDATION LÉONARD DANIEL

Une prime de 600 francs.

- M. FAUX (LÉON), pour son ouvrage : Principes et théorie de la transformation des laines brutes en fils peignés.

IV. — PRIX MEUNIER.

Une prime de 100 francs.

M. RAZOUS (PAUL), pour son étude sur les moyens d'empêcher la combustion spontanée des charbons.

V. — PRIX POUR LA CRÉATION D'INDUSTRIES NOUVELLES DANS LA RÉGION.

Médaille d'argent.

MM. GRANDEL et GOUVERNEUR, pour l'introduction de l'industrie du Kapok dans la région du Nord.

IV. — PRIX ET MÉDAILLES DE LA SOCIÉTÉ.

Médaille d'or (Prix Edmond Faucheur).

M. TESTART (LOUIS), pour son étude sur les moyens de reconnaître la bonne qualité des bois, de celui de chêne en particulier.

Médailles d'argent.

MM. BARGERON (LOUIS), pour son étude sur l'hygiène et la ventilation des peignages de lin et de chanvre.

BATTEUR (LÉON), pour les modifications qu'il a apportées aux métiers à filer au mouillé.

MARQUETTE (RAYMOND), pour son nouveau mouvement applicable aux métiers à tisser.

MICHOTTE (FÉLICIEN), pour son étude sur le chanvre.

RAZOUS (PAUL), pour sa contribution à l'étude de la question de l'humidification des ateliers.

FOUBERT (AUGUSTE), pour son étude sur les warrants agricoles.

Médailles de bronze.

MM. BEYAERT (VICTOR), pour ses appareils de contrôle pour l'industrie textile.

PLOUVIER (PAUL), pour son attache-parchemin mécanique.

WAIRELLE (ÉMILE), pour ses études sur le travail du coton.

PRIX DES DIRECTEURS, CONTREMAITRES ET OUVRIERS

qui se sont les plus distingués dans l'exercice de leurs fonctions,

Médaille d'argent

M. MONTFORT (FÉLIX), Chef d'atelier aux Établissements Kuhlmann.

PRIX DÉCERNÉ AU MAJOR DE L'INSTITUT INDUSTRIEL DU NORD DE LA FRANCE

Médaille d'or

M. DRUART (LÉON), sorti premier en 1910.

PRIX DE DESSIN INDUSTRIEL

SECTION A. — Employés.

- 1^{er} PRIX : MM. OUTTIER (LUCIEN), dessinateur à la maison Dujardin et C^{ie}, une médaille d'argent et une prime de 30 francs.
2^e — HACHE (ALPHONSE), employé chez M. P. Dubrulle, une médaille d'argent et une prime de 20 francs.
3^e — FOURLÉGNIE (JEAN), dessinateur chez MM. Playoust et Leplat, une médaille de bronze et une prime de 10 fr.
4^e — BERTIEAUX (EMMANUEL-ZÉPHIR), employé aux mines de l'Escarpellé, une médaille de bronze et une prime de 10 francs.
5^e — ROGÉ (MAURICE), dessinateur aux Forges de Douai, une médaille de bronze et une prime de 10 francs.
MENTIONS : RIGAUT (JULIEN), calqueur aux Forges de Douai.
— VILLARS (MARCEL) employé à la maison Rovesti de Douai.

SECTION B. — Élèves (Enseignement primaire)

- 1^{er} PRIX : MM. GAURUEL (PAUL), élève à l'Union Française de la Jeunesse, une médaille d'argent.
2^e — TOUPILLIER (PIERRE), élève à l'École professionnelle d'Armentières; une médaille d'argent.
3^e — DEMAZURE (JULIEN), élève à l'École professionnelle d'Armentières, une médaille d'argent.

- 4^e PRIX : MM. PECQUEUR (ÉDOUARD), élève à l'École des Beaux-Arts, de Lille, une médaille de bronze.
- 5^e — DELOUVY (ALCIDE), élève à l'École des Beaux-Arts de Lille, une médaille de bronze.
- 6^e — CORNAILLE (JULES), élève à l'École professionnelle d'Armentières, une médaille de bronze.
- MENTIONS : PIGAL (HENRI), élève à l'École professionnelle d'Armentières.
- LECLERCQ (FERNAND), élève à l'École des Beaux-Arts de Lille.
- TULEU (FERNAND), élève à l'École professionnelle d'Armentières.

SECTION C. — **Élèves (Enseignement supérieur)**

- 1^{er} PRIX : MM. COURTOT (MAURICE), élève à l'Institut Catholique des Arts et Métiers, une médaille d'argent.
- 2^e — RÉTIF (RAOUL), élève à l'Institut Catholique des Arts et Métiers, une médaille d'argent.
- 3^e — MONTIGNY (CHARLES), élève à l'Institut Catholique des Arts et Métiers, une médaille de bronze.
- 4^e — GODEFROID (CÉSAR), élève à l'Institut Catholique des Arts et Métiers, une médaille de bronze.
- 5^e — ANQUETIN (PIERRE), élève à l'Institut Catholique des Arts et Métiers, une médaille de bronze.
- MENTION : LEFRANÇOIS (MAURICE), élève à l'Institut Catholique des Arts et Métiers.

SECTION D. — **Ouvriers.**

- 1^{er} PRIX : MM. VAN MULLEM (EDMOND) mécanicien à la Maison Henri Vandame, une médaille d'argent et une prime de 20 francs.
- 2^e — GARÇON (GABRIEL), ouvrier chez M. Fradel, une médaille d'argent et une prime de 20 francs.
- 3^e — FOUVEZ (AUGUSTIN), ouvrier chez son père, une médaille de bronze et une prime de 10 francs.
- 4^e — MULLET (ALBERT), ouvrier aux forges de Douai, une médaille de bronze et une prime de 10 francs.
- 5^e — DEROO (ADRIEN), mécanicien chez M. Lepoutre, une médaille de bronze et une prime de 10 francs.

- MENTIONS : MM. BOUILLET (GEORGES), magasinier, chez M. Dubois-Desrousseaux.
— DOMEN (GASTON), mécanicien chez MM. Carette.
— PETIT (VINCENT), ouvrier chez son père.
— PILLIAERT (LÉON), cardeur chez MM. Motte et C^{ie}.

PRIX DU CONCOURS D'ART APPLIQUÉ A L'INDUSTRIE

SECTION B. — **Élèves.**

Grès cérames.

- 1^{er} PRIX : MM. HODEN (MARCEL), élève à l'École des Beaux-Arts de Lille, et une prime de 100 francs.
2^e — { PARATTE (JEAN), élève à l'École des Beaux-Arts de Lille, et une prime de 50 francs.
ex-æquo { THALAMAS (MAURICE-JOSEPH), élève à l'École de Beaux-Arts de Lille, et une prime de 50 francs.
MENTIONS : MM. MASSE (FÉLIX), élève aux Écoles Académiques de Tourcoing, et une prime de 10 francs.
— DELCROIX (JULÉS), élève à l'École des Beaux-Arts, et une prime de 10 francs.
— LABRIFFE (HENRI), élève à l'École des Beaux-Arts de Tourcoing, et une prime de 10 francs.

CONCOURS DE LANGUES ÉTRANGÈRES

Langue anglaise.

SECTION A. — **Employés.**

- 1^{er} PRIX : MM. DENIS (LOUIS), une prime de 30 francs.
2^e — MULARD (PIERRE), une prime de 20 francs.
3^e — DELAHOUSSE (MARCEL), une prime de 10 francs.

SECTION C. — **Élèves (Enseignement secondaire).**

- 1^{er} PRIX : MM. VANHOVE (ANDRÉ), élève du Lycée de Tourcoing.
3^e — LEVEUGLE (LOUIS), élève à l'Institut Turgot à Roubaix.
1^{er} ACCESSIT : DUMAY (GASTON), élève à l'Institut Turgot à Roubaix.

Langue allemande.

SECTION A. — Employés.

- 1^{er} PRIX : MM. ALLARD (LOUIS), une prime de 30 francs.
2^e — (*rappel*) THOMAS (ALFRED).
2^e — (*rappel*) GUÉDIN (CHARLES).

SECTION C. — Élèves (Enseignement secondaire).

- 1^{er} PRIX : MM. BERGERAT (René), élève du Lycée de Lille.
2^e — LAPORTE (JEAN), élève des Cours publics d'allemand
de Tourcoing.
3^e — BAUCHER (JACQUES), élève de l'École Baggio.
1^{er} ACCESSIT : BAUCHER (JEAN), élève de l'École Baggio.

PRIX DES COURS PUBLICS DE FILATURE ET DE TISSAGE

A. — Filature.

Diplômes de capacité d'études textiles.

- MM. SERRE (LOUIS), une médaille d'argent offerte par la Chambre de Commerce de Tourcoing et une prime de 25 francs offerte par la Société.
ROMBAUT (FERNAND), une médaille d'argent offerte par la Chambre de Commerce de Roubaix et une prime de 25 francs offerte par la Société.
VAN-ASSCHE (MAURICE), une prime de 25 francs offerte par le Syndicat des Filateurs de lin, de chanvre et d'étoupes de France.
DUMORTIER (ÉMILE), une prime de 25 francs offerte par le Syndicat des Filateurs de lin, de chanvre et d'étoupes de France.
BRISY (GASTON), une médaille d'argent offerte par la Chambre de Commerce de Roubaix et une prime de 25 francs offerte par le Syndicat des Filateurs et Retordeurs de Coton de Lille.
STEENHAUT (GEORGES), une prime de 25 francs offerte par l'Union des Filateurs de laine peignée de Roubaix-Tourcoing.
MÉNARD (JULES) (*rappel*), une prime de 25 francs offerte par la Société.
RENARD (LOUIS), l'ouvrage de M. Cognev sur le « Lavage des Laines » et une prime de 25 francs offerte par l'Union des Filateurs de laine peignée de Roubaix-Tourcoing.

Certificats d'Études textiles

- MM. JAMIN (LOUIS) et une prime de 10 francs offerte par le Syndicat des Filateurs de lin, de chanvre et d'étoupes de France.
- WILLEMOT (JULIEN) et une prime de 10 francs offerte par le Syndicat des Filateurs de lin, de chanvre et d'étoupes de France.
- STERMANN (ALEXIS) et une prime de 10 francs offerte par le Syndicat des Filateurs de lin, de chanvre et d'étoupes de France.
- VERSTRAËTE (ACHILLE) et une prime de 10 francs offerte par le Syndicat des Filateurs de lin, de chanvre et d'étoupes de France.
- GLORIEUX (GEORGES) et une prime de 10 francs offerte par le Syndicat des Filateurs et Retordeurs de coton de Lille.
- DELEZENNE (GUSTAVE) et une prime de 10 francs offerte par le Syndicat des Filateurs et Retordeurs de coton de Lille.
- GOSSE (RENÉ) et une prime de 10 francs offerte par le Syndicat des Peigneurs de laines de Roubaix.
- MAQUET (ANDRÉ) et une prime de 10 francs offerte par le Syndicat des Peigneurs de laines de Roubaix.

Mentions d'encouragement.

- MM. LOUVET (ARTHUR) et une prime de 5 francs offerte par le Syndicat des Filateurs de lin, de chanvre et d'étoupes de France.
- TRÉDEZ (HENRI) et une prime de 5 francs offerte par le Syndicat des Filateurs de lin, de chanvre et d'étoupes de France.
- LEFEBVRE (MAURICE) et une prime de 5 francs, offerte par le Syndicat des Filateurs de lin, de chanvre et d'étoupes de France.
- SLEGTINCK (LIÉVIN) et une prime de 5 francs offerte par le Syndicat des Filateurs et Retordeurs de coton de Lille.
- GOUDEZEUNE (ALFRED) et une prime de 5 francs offerte par le Syndicat des Filateurs et Retordeurs de coton de Lille.
- DUROT (HENRI) et une prime de 5 francs offerte par le Syndicat des Filateurs de lin, de chanvre et d'étoupes de France.
- DESMETTRE (ALFRED) et une prime de 5 francs offerte par le Syndicat des Peigneurs de laine de Roubaix.

B. — Tissage.

Diplômes de capacité.

- MM. FRISOU (ALPHONSE), une médaille d'argent offerte par la Chambre de Commerce de Roubaix et une prime de 25 francs offerte par la Chambre syndicale des Fabricants de toiles de Lille.

MM. DESMARCHELIER (ÉMILE), une médaille d'argent offerte par la Chambre de Commerce de Tourcoing et une prime de 25 francs offerte par le Syndicat des Filateurs et Retordeurs de coton de Lille.

LIETAER (LOUIS) une médaille d'argent offerte par la Chambre de Commerce de Tourcoing et une prime de 25 francs offerte par le Syndicat des Filateurs et Retordeurs de coton de Lille.

DESTAILLEUR (LUCIEN), une prime de 25 francs offerte par la Chambre Syndicale des toiles de Lille.

Certificats d'Études textiles

MM. BELMÈRE (FERNAND) et une prime de 10 francs offerte par le Syndicat des Peigneurs de laine de Roubaix.

PLOUVIET (ALBERT) et une prime de 10 francs offerte par la Chambre de Commerce de Lille.

D'HALLUIN (CHARLES) et une prime de 10 francs offerte par la Chambre de Commerce de Lille.

DESTOMBE (HENRI) et une prime de 10 francs offerte par le Syndicat des Peigneurs de laine de Roubaix.

Mentions d'encouragement

MM. DELPORTE (ALEXANDRE) et une prime de 5 francs offerte par le Syndicat des Peigneurs de laine de Roubaix.

TILMANT (JULES) et une prime de 5 francs offerte par la Chambre de Commerce de Lille.

DEKÉTELE (ÉMILE) et une prime de 5 francs offerte par la Chambre de Commerce de Lille.

PRIX DÉCERNÉS AUX LAURÉATS DES COURS INDUSTRIELS DE L'UNION FRANÇAISE DE LA JEUNESSE.

Médailles d'argent.

MM. LALISSE (CAMILLE) : Dessin industriel.

DELCROIX (HENRI) : Dessin industriel.

DOUTRELONG (RENÉ) : Travaux de construction.

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES D'APPAREILS A VAPEUR

CONCOURS DE CHAUFFEURS. — LILLE 1910.

Lauréats.

- N° 1. KAIGNAERT (RÉGIS), chauffeur chez M. Paul Lescornez à Armentières, une médaille d'argent et une prime de 250 francs.
- N° 2. SAVARY (JULES), chauffeur à la Société Linière Douaisienne, une médaille d'argent et une prime de 200 francs.
- N° 3. BOULANT (LOUIS), chauffeur chez M. Émile Degrave à Roubaix, une médaille d'argent et une prime de 100 francs.
- N° 4. LEMAHIEU (LOUIS), chauffeur aux établissements François Masurel Frères, à Tourcoing, une médaille d'argent et une prime de 100 francs.
-

ASSOCIATION DES INDUSTRIELS DU NORD DE LA FRANCE CONTRE LES ACCIDENTS

MÉDAILLES DÉCERNÉES AUX INDUSTRIELS

*comme témoignage des progrès réalisés dans leurs ateliers
concernant l'hygiène et la sécurité des ouvriers.*

Médaille de vermeil

Société Anonyme des Hauts-Fourneaux, Forges et Aciéries de Denain et d'Anzin.

Médailles d'argent

MM. E. et G. BRABANT et VANDIER, filateurs de coton, à Loos-lez-Lille.

JOSEPH DELLOYE, fabricant de sucre, à Graincourt-lez-Havrincourt
ABEL PIFRE, constructeur, à Albert.

Médailles de bronze.

MM. PAUL DAMAY, minotier, à Péronne.

COMPAGNIE DES GARNITURES MÉTALLIQUES AMÉRICAINES,
mécaniciens, à Lille.

JEAN BASSET, fabricant de tulle, à Calais.

JOSEPH DECOCK, fondeur en bronze, à Tourcoing.

MÉDAILLES DÉCERNÉES AUX GÉRANTS ET DIRECTEURS

Médaille de vermeil.

M. HENRY CARIAGE, directeur de la Société anonyme de Roubaix.

Médailles d'argent.

MM. FLORIMOND MONVOISIN, directeur à la Société anonyme des établissements François Masurel frères, à Tourcoing.

FRANÇOIS DÉBARBIEUX, directeur chez MM. Henry Ternynck et Fils, manufacturiers, à Roubaix.

JULES MALBRANCQ, directeur chez MM. Frémaux et Delplanque, tissage à Lille.

Médailles de bronze.

MM. VICTOR DUBOCAGE, chef d'entretien chez M. Seynave-Dubocage, à Croix.

ÉLIE VANDYCKE, contremaître chez MM. Piron-Vermersch Fils, manufacturiers, à Godewaersvelde.

HENRI WITTEZAELE, contremaître chez MM. Barbion et C^{ie}, distillateurs, à Steene

LUCIEN LENCLOS, contremaître chez MM. Dognin et C^{ie}, fabricants de tulle, à Calais.

Le Secrétaire-Gérant,
André WALLON.